

---

*Analyse des votations fédérales du 27 septembre 1992*

---

*Sibylle Hardmeier*

Résultats des votations	Oui	Non
Décision sur la NLFA	1'305'914 63.6%	747'048 36.4%
Participation	45.9%	
Réforme parlementaire		
Révision de la loi sur les rapports entre les conseils	1'097'185 58.0%	794'132 42.0%
Révision de la loi sur les indemnités parlementaires	542'768 27.6%	1'424'954 72.4%
Loi sur les coûts d'infrastructure	590'484 30.6%	1'339'597 69.4%
Participation	45.5%	
Révision de la loi sur les droits de timbre	1'230'579 61.5%	771'351 38.5%
Participation	45.7%	
Loi sur le droit foncier rural	1'058'317 53.6%	917'091 46.4%
Participation	45.7%	

### **Impressum Analyse VOX des votations fédérales**

L'Institut de recherche GfS (Adliswil/Berne) est responsable de la continuité des analyses VOX. Le commentaire de la présente analyse est l'oeuvre du centre de recherche en politique suisse de l'université de Berne.

### **Institut de recherche GfS**

Directeur de projet: Claude Longchamp  
TED/Banque de données: Jürg Wild  
Chef des travaux pratiques: Carlo Frühbauer  
Secrétariat/Commandes: Liliana Leins, Liselotte Müller

### **Centre de recherche en politique suisse**

Responsable: Wolf Linder  
Auteur: Sibylle Hardmeier

### **Traduction**

Monique Picard, Berne

### **Impression**

Benteli Druck SA  
Seftigenstrasse 310  
3084 Wabern-Berne

### **Commandes:**

Les analyses VOX sont disponibles \* au prix de frs 60.- (étranger frs 80.-) par an.  
Toutes les analyses antérieures peuvent être obtenues au prix de frs 500.- (étranger 550.-) auprès de l'Institut de recherche GfS  
Secrétariat Zürichstrasse 107, 8134 Adliswil.  
Tél. 01 709 11 11 fax 01 709 11 09.  
\* Elles n'ont pas toutes été traduites en français.  
Se renseigner.

## Sommaire

Analyse de la votation fédérale du 27 septembre 1992	4
1. Arrêté fédéral sur la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA)	6
1.1 Situation de base	6
1.2 Formation de l'opinion	7
1.3 Lignes conflictuelles - Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	10
1.4 Motivations et arguments pour la décision de vote	13
1.4.1 Motivations	13
1.4.2 Arguments pour et contre	15
2. La réforme parlementaire (Modification de la loi sur les rapports entre les conseils, sur les indemnités parlementaires et sur les coûts d'infrastructure)	17
2.1 Situation de base	17
2.2 Connaissance de l'objet mis en votation	19
2.3 Lignes conflictuelles - Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	20
2.4 Motivations de la décision de vote et soutien aux arguments pour et contre	23
3. Révision de la loi sur les droits de timbre	27
3.1 Situation de base	27
3.2 Formation de l'opinion	27
3.3 Lignes conflictuelles - Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	29
3.4 Motivations et arguments	32
4. Loi sur le droit foncier rural	36
4.1 Situation de base	36
4.2 Formation de l'opinion: degré de la difficulté à décider et état de la connaissance de l'objet	37
4.3 Lignes conflictuelles - Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	39
4.4 Motivations de la décision de vote et soutien aux arguments pour et contre	42
5. Participation et mobilisation	45
5.1 Participation	45
5.2 Consultation des médias	47
5.3 Effet mobilisateur des objets mis en votation	47
5.4 Profil de la participation	49
6. Méthodologie	52
Synthèse	53



## *Analyse des votations fédérales du 27 septembre 1992*

Résultats d'une post-enquête représentative en Suisse alémanique, romande et italienne

Après les votations de mai 1992 comportant 7 objets, celles de septembre exigeaient à nouveau un certain effort pour satisfaire à la démocratie directe. Six objets soumis au référendum, l'arrêté fédéral sur la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire alpine, la révision de la loi sur les droits de timbre, le nouveau droit foncier rural et trois lois pour la réforme parlementaire étaient soumis à la décision populaire.

Un premier coup d'oeil sur les résultats des votations cantonales fournit déjà matière à interprétation:

- NLFA: la réaction du Kandertal et de la Suisse primitive sur l'axe du Gothard - le canton d'Uri en tête - a pesé négativement dans la balance; les cantons romands favorables à l'EE pour lesquels ces transversales alpines constituent une garantie de raccordement au réseau européen à haute performance, ont voté pour au-dessus de la moyenne.
- Loi sur les indemnités parlementaires et sur l'infrastructure des coûts: ce projet a été rejeté dans une proportion rappelant les initiatives les plus controversées. On note toutefois des différences. C'est en Suisse romande que le projet avait le plus de chances et dans les cantons des *Landsgemeinde* qu'il suscita le rejet le plus prononcé.
- Droit foncier rural: le canton du Valais où les propriétaires fonciers sont nombreux et les régions romandes acquises à l'esprit fédéraliste rejetèrent massivement le nouveau projet de loi. Les agglomérations urbaines, en revanche, lui apportèrent un large soutien.
- Abolition des droits de timbre: l'ensemble de la Suisse l'accepta, les cantons de Genève, Zoug et Zurich, places fortes financières, tout particulièrement.

Les résultats de notre enquête confirment-ils ces interprétations? Y a-t-il d'autres lignes conflictuelles? Quels ont été les arguments et les motivations des ayant-droit de vote? Sur la base de quelles informations ont-ils pris leur décision? Qui a voté?

La présente analyse VOX des votations du 27 septembre 1992 répond à ces interrogations. La procédure d'enquête et le type d'échantillonnage sont décrits au chapitre "Méthodologie".

Tableau 2:  
Résultats de la votation populaire du 27 septembre 1992

Canton	NLFA	Droits de timbre	Droit foncier rural	Rapports entre les conseils	Indemnités parlemen- taires	Coûts de l'infra- structure
	Oui en %	Oui en %	Oui en %	Oui en %	Non en %	Non en %
Zurich	62,6	68,8	52,3	61,3	69,7	65,6
Berne	60,5	53,1	61,9	57,9	74,6	71,2
Lucerne	57,4	58,8	57,6	47,7	75,4	71,8
Uri	40,9	50,8	54,8	44,6	78,5	77,9
Schwyz	50,7	54,7	43,9	39,3	80,1	77,8
Obwald	55,9	59,9	46,0	43,0	79,3	77,3
Nidwald	59,9	62,8	53,2	48,1	79,7	77,8
Glaris	54,1	59,4	51,6	51,1	76,7	73,7
Zoug	62,6	69,9	44,7	51,4	74,0	71,2
Fribourg	68,4	57,7	54,7	60,9	74,6	72,6
Soleure	61,4	56,8	54,6	52,5	75,3	71,9
Bâle-Ville	71,9	60,5	67,6	73,1	59,8	55,0
Bâle-Campagne	71,5	63,1	59,7	65,0	69,4	64,9
Schaffhouse	62,8	60,9	61,0	52,4	81,2	78,7
Appenzel R. e	49,0	57,6	54,8	49,6	76,4	74,6
Appenzel R. i	44,9	57,5	41,3	43,8	86,1	84,5
St Gall	57,7	60,6	54,4	54,2	75,4	72,4
Grisons	62,2	59,5	49,6	52,7	74,6	70,9
Argovie	60,7	59,2	48,6	49,8	79,0	76,1
Thurgovie	56,4	58,5	56,0	51,8	77,2	73,7
Tessin	59,7	63,7	60,0	62,6	68,1	65,9
Vaud	72,8	65,6	41,8	64,8	68,0	69,4
Valais	79,3	66,4	26,3	51,3	81,5	79,4
Neuchâtel	75,1	57,7	52,4	67,0	66,8	62,2
Genève	84,9	71,0	54,2	81,3	50,9	49,1
Jura	70,1	57,0	46,1	60,7	73,6	70,6
Suisse	63,6	61,5	53,6	58,0	72,4	69,4

Source: Feuille fédérale, 1er décembre 1992



# *1. L'arrêté fédéral sur la construction d'une ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes (NLFA)*

## *1.1 Situation de base*

La politique suisse des transports a longtemps traité les chemins de fer en parent pauvre mais l'élargissement de la ligne du Lötschberg sur deux voies et le concept "Rail 2000" ont inversé la tendance.

Les travaux préliminaires pour les variantes de tunnels de base au Lötschberg et au Gothard remontent aux années 60. L'accroissement du trafic de transit et la pression exercée pour l'autorisation des poids lourds de 40 tonnes sur les axes de transit routier suisses a remis la question à l'ordre du jour. L'initiative "pour la protection des régions alpines au niveau du trafic de transit" a réagi en 1990 déjà contre cette pression en demandant le transfert du trafic de marchandises de la route au rail.

La CE a repris l'exigence de l'autorisation des 40-tonnes en transit dans ses négociations pour l'Accord de transit avec la Suisse. Après d'interminables débats, la Suisse a réussi, en mai 1992, à signer un Accord de transit avec la CE reconnaissant la limitation aux 28-tonnes, l'interdiction de transit la nuit et le dimanche et la priorité du trafic combiné. De son côté la Suisse s'est engagée à augmenter l'offre en la matière. Le Conseil fédéral a présenté au parlement, au printemps 1990 et en été 1991, les messages pour la construction des transversales ferroviaires alpines et le raccordement de la Suisse orientale à la NLFA.

Le concept définitif de la NLFA comprend les quatre éléments suivants: le nouveau tracé Arth-Goldau-Lugano avec les tunnels de base au Gothard et au Monte Ceneri, un tunnel de base à Frutigen dans la vallée du Rhône (ligne de base du Lötschberg) et la prise en compte de la Suisse romande ainsi que l'amélioration des raccordements vers la Suisse orientale. Les coûts furent évalués, en 1991, à quelque 15 milliards de francs.

Les premières lignes conflictuelles apparurent au niveau du Conseil national. Les critiques principales furent émises par les représentant-e-s de l'AdI et du PLS au niveau du financement, tandis que le PDC, le PSS et le PES avançaient des réserves sur la compatibilité écologique. Une proposition du PSS et du PES pour que le transfert du trafic de marchandises de la route au rail soit contraignant capota, de même que celle visant à supprimer le tunnel de base du Lötschberg. On retrouva les mêmes fronts au Conseil des Etats où la majorité de la commission obtint que le transfert de la route au rail fût inscrit dans le projet. Le Conseil national refusa, en procédure différenciée, par 93:87. Le projet fut finalement adopté au vote final d'octobre 1991 par 118 voix contre 18; le Conseil des Etats l'accepta à une voix près. Les conflits n'en subsistèrent pas moins et trois comités référendaires les exposèrent:

- Le plus fort en nombre fut celui du PES soutenu par Greenpeace et le WWF qui s'opposait principalement au déferlement du transit international que la NLFA accroîtra encore. Il critiquait en outre le fait que le Conseil fédéral et le parlement n'exigent pas le transfert obligatoire de la route au rail. Le comité mit également en garde contre le gouffre financier que constitue la NLFA.

- Le deuxième paquet de signatures pour le référendum provenait du camp politique opposé. Le comité réuni par le journaliste bâlois Böhi (Revue automobile) s'élevait contre le fait que la NLFA devrait être en partie financée par les taxes douanières sur les carburants.
- Le troisième comité référendaire était uranais. Quelque 20 pourcent des ayant-droit de vote du canton d'Uri signèrent un référendum qui ne s'opposait pas au principe de la NLFA mais reprochait au projet de ne pas garantir le transfert du trafic de marchandises de la route au rail et au tracé de ne pas tenir compte de la protection de l'environnement.

Après que les signatures eussent été recomptées le référendum passa de justesse. Les adversaires étaient secondés par le parti des automobilistes et par les démocrates suisses. Un nouveau comité, présidé par des conseillers nationaux bourgeois, se constitua durant l'été, sous l'étiquette "Non au trou de 50 milliards de la NLFA". L'ACS et l'ASTR laissèrent la liberté de vote à leurs adhérents mais ceux-ci manifestèrent une forte aversion envers le projet.

Le TCS et l'AST ainsi que tous les partis politiques à l'exception du PES, du PA et des DS plaidèrent le Oui et se solidarisèrent en un comité suisse d'action baptisé "Oui à la NLFA". Leur argument majeur portait sur le fait que ce projet tenait compte de la protection de l'environnement, renforçait la position de la Suisse en Europe au niveau du traité sur le transit et l'idée du ferroutage. Ce comité opposait aux arguments de nature financière l'aspect économique du projet, relativement peu coûteux, revalorisant la position géographique de la Suisse et créant des emplois grâce à son volume d'investissements.

Les adversaires des NLFA attaquèrent principalement durant la dernière phase de la campagne. La question du financement fit passablement de vagues et la nervosité s'empara du camp des partisans. La surprise n'en fut que plus grande: le plus important projet ferroviaire de ce siècle fut adopté à la confortable majorité de 63,6 pourcent. Les cantons de Genève, du Valais, de Neuchâtel et de Vaud y furent particulièrement favorables, ainsi que ceux du Gothard à l'exception d'Uri. Seuls les deux Appenzell, que les CFF ne desservent pas, le rejetèrent.

Le résultat de l'enquête VOX donne un résultat quasiment identique à celui du résultat effectif quant au comportement de vote: 64 pourcent des votant-e-s (N=632) ont indiqué avoir voté Oui. 67 pourcent ont effectivement voté Oui. Les rapports de majorité sont également nets au niveau des non-votant-e-s: 62 pourcent auraient, selon leurs propres dires, accepté le projet soumis (N = 375).

### *1.2 Formation de l'opinion*

Plus on parle d'un objet mis en votation, plus les ayant-droit de vote en connaissent la teneur. La NLFA ne fait pas exception à la règle: 90 pourcent des personnes interviewées savaient de quoi il s'agissait. A titre de comparaison, pour la loi régissant les rapports entre les Conseils (réforme parlementaire), on obtenait tout juste 53 pourcent. La connaissance des recommandations des autorités au sujet de la NLFA était également particulièrement élevée: 83 pourcent des interviewé-e-s et 90 pourcent des personnes ayant effectivement voté les connaissaient. Ceci découle de



Tableau 2: Connaissance du projet NLFA

Connaissance	Ayant-droit de vote	Participant-e-s Données en %	Ayant voté Oui	Abstentionnistes
Projet mis en votation	90	95	96	82
Recommand. du gouv.	83	91	90	70
Mot d'ordre de son propre parti				
PDC	66	72	73	44
PRD/PLS	64	67	72	54
PSS	58	67	79	34
UDC	53	50	77	58

l'intensité de la campagne durant laquelle le Conseil fédéral s'engagea personnellement et de la place de choix que les médias lui accordèrent.

Le tableau n'est pas fondamentalement différent au niveau de la connaissance des mots d'ordre des partis, relativement élevée, si on la compare rétrospectivement et par rapport à d'autres objets soumis à votation. Cette connaissance va de pair avec l'unité manifestée par les partis sur deux plans. Celle des partis cantonaux et nationaux d'abord. Seuls quelques partis cantonaux se dissocièrent du consensus national. On trouve, sur ce point, parmi les partis gouvernementaux, le PS du canton d'Uri et l'UDC tessinoise qui décrétèrent le Non. L'unité fut en outre sciemment soulignée au cours de la campagne: Le slogan "Nous sommes tous d'accord" témoignait de l'unité supra-partisane.

Au niveau de la connaissance des mots d'ordre, la comparaison par partis est au bénéfice des troupes du PDC, suivi par le PRD où même les personnes n'ayant pas voté connaissaient le mot d'ordre. Les membres du PSS et de l'UDC en revanche n'étaient pas tous au courant du Oui préconisé par leurs partis. Seuls celles et ceux ayant effectivement voté Oui connaissaient mieux le mot d'ordre que les adhérents et les sympathisants du PDC et du PRD et que les membres de l'UDC n'ayant pas voté. Pour ces deux derniers partis, la méconnaissance du mot d'ordre va de pair avec une attitude réservée, voire sceptique.

Le Oui du PSS fut un Oui modéré lié au Oui à l'initiative "des Alpes". On a octroyé à l'UDC la persistance de l'attitude critique qui fut la sienne par rapport à "Rail 2000" en raison de la perte de terres cultivables.

La connaissance de la teneur de l'arrêté fédéral est elle aussi élevée, en particulier au niveau des aspects de politique des transports. L'idée de base du transfert du trafic de marchandises de la route au rail fut la plus fréquemment énoncée, à savoir par 34 pourcent des votant-e-s et 30 pourcent des abstentionnistes. Ceci indique que même les personnes n'ayant pas voté étaient conscientes de la teneur du projet de NLFA au niveau de la politique des transports et de la protection de l'environnement.

Les votant-e-s qui mettent en avant le transfert du trafic de marchandises de la route au rail répercutent le principe fondamental de l'arrêté fédéral. Le projet en soi, son concept, sa concrétisation et son financement passe au second plan. En Suisse romande, l'aspect écologique et les facteurs de politique des transports semblent avoir été moins marquants: face à 37 pourcent en Suis-



Tableau 3: Description de la teneur du projet NLFA

Aspects partiels	Participation au scrutin		Vote des participant-e-s	
	oui	non	oui	non
	Données en %			
<i>Connaissance de l'objectif général</i>	27	14	28	26
- Référendum pour la construction du tunnel de base et son financement	22	11	23	18
- Transversale alpine par le Lötschberg et le Gothard	5	3	5	6
<i>Politique des transports</i>	49	38	47	49
- Transfert du trafic de marchandises de la route au rail	34	30	35	31
- Corrélation avec le Traité de la CE	6	2	5	8
- Maîtrise du trafic de transit routier	4	3	4	2
<i>Politique financière</i>	4	5	3	5
- Scrutin sur le financement, énoncé des coûts	4	2	4	4
<i>Connaissances vagues</i>	25	26	26	25
- Des tunnels, au Gothard et au Simplon	16	17	17	15
- Les voitures sur le rail	3	2	2	4
- Liaisons plus rapides à travers les Alpes	2	2	2	3
- Emplois	1	1	1	0
<i>Enoncé du titre du projet</i>	19	16	17	21
<i>Connaissances erronées</i>	2	3	2	2
<i>Pas de réponse/ Refus de répondre</i>	6	18	7	3
<i>Total des énoncés (plusieurs énoncés possibles)</i>	877	481	576	283

Exemple de lecture: au total 27% des participant-e-s connaissent l'objectif général du projet; ainsi que 26% des abstentionnistes. Ces 26% se composent des 18% und 6% indiqués. Les 2% d'énoncés divers ne sont pas indiqués spécialement, en dehors de la première colonne.

se alémanique, seuls 18 pourcent en Suisse romande indiquaient le transfert du trafic de marchandises à titre de facteur capital du projet.

Les aspects financiers sont rarement énoncés, ce qui est logique, l'arrêté fédéral ne prescrivant que les conditions de financement et le principe d'un crédit. Quelque 25 pourcent des réponses portant sur plusieurs points énonçaient des teneurs inexacts. On nommait le plus souvent un seul tunnel de base, ou le tunnel du Simplon en plus du tunnel de base du Gothard.

Une question de remémoration du moment où fut prise la décision de vote indique qu'une majorité (57 pourcent) des votant-e-s avaient pris leur décision plusieurs semaines avant la votation ou ne s'étaient pas posé de question, leur vote étant clair depuis le départ. Cette position atteint 61 pourcent pour les personnes ayant voté Oui, 52 pourcent chez celles ayant voté Non. Ce qui, a contrario, indique que 40 pourcent des votant-e-s prirent leur décision durant la phase principale de la campagne. 45 pourcent des personnes ayant voté Non le firent à ce moment, 37 pourcent seulement des ayant voté Oui. La campagne dirigée contre le projet a manifestement obtenu un succès partiel en avançant, peu avant la votation, l'argument du financement. Cela ne permit cependant pas de rattraper l'avance des personnes disposées à voter Oui.

### *1.3 Les lignes conflictuelles et le comportement de vote d'après les caractéristiques socio-démographiques et politiques*

L'acceptation très élevée - 63 pourcent - de la nouvelle transversale alpine dépassa tous les pronostics. Mais les résultats cantonaux démontraient que l'acceptation n'était pas unanime. Quelles sont les lignes conflictuelles révélées par l'enquête?

Ce sont en premier lieu les caractéristiques politiques qui sont corrélées de manière significative au comportement de vote. Les attitudes répertoriées d'après les appartenances à un parti correspondent pour l'essentiel aux lignes conflictuelles apparues lors de la campagne précédant les votations et aux mots d'ordre des partis au niveau national. Le PRD, le PDC, l'AdI et le PEV sont les partis ayant le mieux réussi à convaincre leurs membres de voter Oui. Le PSS y réussit moyennement, l'UDC un peu moins. Du côté des partisans du Non, ce sont le PES, le parti des automobilistes et les Démocrates suisses qui ont le mieux rallié leurs membres. Cette constellation donnait d'emblée les rapports majoritaires renforcés par le taux de Oui des votant-e-s sans lien avec un parti, lequel se situa légèrement au-dessus de la moyenne.

On trouve un modèle-type au niveau des orientations sur l'axe gauche-droite et celui des valeurs politiques: les personnes s'auto-situant à droite et se prévalant de valeurs matérialistes étaient plus enclines à accepter le projet que celles se situant à gauche et les postmatérialistes. On voit par là que la critique de la NLFA venant du camp postmatérialiste de gauche porta plus que celle de la droite. Il convient toutefois de relever les points suivants: les personnes s'auto-situant à gauche ont voté à 65 pourcent pour la NLFA et l'on trouve même chez les postmatérialistes une majorité positive de 55 pourcent. Le centre a par ailleurs renforcé le Oui: les personnes s'auto-situant au centre neutre ou ne se situant nulle part et les votant-e-s se prévalant de valeurs mixtes ont dit Oui à la NLFA. Il en va de même au niveau de la relation avec le gouvernement. L'acceptation de la NLFA est, il est vrai, supérieure de 36 points de pourcentage chez les personnes accordant leur confiance au gouvernement, mais les sceptiques ont néanmoins, eux aussi, accepté ce projet en majorité.

On trouve en outre une nette corrélation entre le comportement de vote et l'attitude face à l'EEE. Le nombre de personnes ayant l'intention de voter en octobre 1992 pour l'EEE et qui ont accepté la NLFA se situait au-dessus de la moyenne. Les adversaires de l'EEE, par contre, refusèrent la NLFA à 57 pourcent. On ne saurait cependant interpréter le Oui à la NLFA comme signe d'une ouverture vers l'Europe. On notera que si 67 pourcent des votant-e-s du 27 septembre se sont prononcés en faveur de la NLFA, 43 pourcent étaient partisans ou plutôt partisans de l'EEE. Les indécis en la matière votèrent eux aussi, dans la moyenne nationale, pour la NLFA. L'ampleur de la corrélation est différente selon les régions linguistiques. C'est en premier lieu en Suisse romande que la relation entre l'attitude par rapport à l'EEE et le vote pour la NLFA est la plus explicite: 93 pourcent des partisan-e-s de l'EEE acceptèrent la NLFA, 69 pourcent du petit groupe rejetant l'EEE rejeta également la NLFA. Cette corrélation est moins marquée en Suisse alémanique où 46 pourcent des adversaires de l'EEE votèrent pour la NLFA.

L'arrêté fédéral pour la construction de la nouvelle ligne ferroviaire transversale alpine a été accepté par tous les groupes de population. L'influence des caractéristiques socio-démographi-



Tableau 4: Le comportement de vote selon les critères politiques du projet NLFA

Critère/catégorie	Comport. de vote Oui en pourcent (N = votes eff.)	Cramer's V <sup>1</sup>	Signifiant
Total des votes effectifs	64		
Total VOX	67		
<i>Identification avec un parti</i>			
PRD/PLS	78	0.30	0.00
PSS	68		
PDC/PCS	75		
UDC*	52		
PES	33		
Adl/Pev*	82		
HPA/DS*	24		
Sans parti	70		
<i>Tendance gauche/droite</i>			
extrême-droite*	74	0.24	0.00
droite	77		
centre	70		
gauche	65		
extrême-gauche*	25		
ne peut pas se situer	55		
<i>Matérialisme/Postmatérialisme</i>			
Valeurs purement matérialiste	80	0.16	0.00
Valeurs mixtes	64		
Valeurs postmatérialistes	55		
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			
Confiance	88	0.35	0.00
Défiance	52		
<i>Intention de vote pour l' EEE**</i>			
pour	86	0.41	0.00
indécis-e-s	68		
contre	43		

\* Les catégories marquées d'un \* doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre d'interviewé-e-s ne permettant pas de tirer des conclusions quantitatives.

\*\* Source: La question est posée par baromètre européen pour la suisse, automne 1992.

ques a été moins signifiante que celle des caractéristiques politiques. Ce sont les employé-e-s de classe moyenne, les ouvrières et les ouvriers, les Romand-e-s, les personnes habitant dans des agglomérations de petite ou de moyenne envergure et les ayant-droit de vote bénéficiant d'un degré scolaire élevé qui ont le plus approuvé l'arrêté fédéral. Les paysan-ne-s, les votant-e-s n'ayant pas été au-delà de l'instruction obligatoire, les employé-e-s en-dessous de la classe moyenne et le milieu rural se situent en-dessous de la moyenne d'acceptation.

Ces différences peuvent s'expliquer en partie par des intérêts spécifiques:

- Chez les ouvrières et les ouvriers et chez les fonctionnaires de classe moyenne, les considérations au niveau de l'emploi sont décisives. Ces deux groupes socioprofessionnels adhèrent en-dessus de la moyenne à l'affirmation que la NLFA apportera du travail et des bénéfices.

- La population rurale, à l'inverse, est consciente des inconvénients de la NLFA. Comme pour Rail 2000, les préoccupations au sujet d'une éventuelle perte de terrain cultivable ont sans doute été décisives.

- Le Oui clair et net de la Suisse romande reflète l'intérêt porté au raccordement au réseau ferroviaire international et les intérêts spécifiques de la Suisse romande liés au Lötschberg - liaison

Tableau 5: Comportement de vote pour la NLFA selon les caractéristiques socio-démographiques

Critère/catégorie	Comport. de vote Oui en pourcent (N= votes eff.)	Cramer's V <sup>1</sup>	Signifiant
Total VOX	67		
<i>Sexe</i>			
Hommes	66	0.00	non
Femmes	67		(0.90)
<i>Age</i>			
18-39	69	0.03	non
40-64	66		(0.73)
65 et plus	66		
<i>Formation scolaire</i>			
Ecoles obligatoires	60	0.08	non
Ecoles prof. ou équiv.	66		(0.15)
Lycée, université	72		
<i>Situation professionnelle</i>			
Salarié-e-s total	70		
Indépendant-e-s, cadres sup.	67	0.23	0.00
Employé-e-s de classe moyenne	77		
Autres employé-e-s	62		
Agriculteurs*	35		
Ouvrières et ouvriers	78		
Employé-e-s à temps partiel	66		
Non salarié-e-s	63	0.06	non
			(0.33)
<i>Région linguistique</i>			
Suisse alémanique	65	0.07	non
Suisse romande	74		(0.19)
Suisse italienne*	63		
<i>Voiture</i>			
Oui	68	0.02	non
Non	66		(0.73)
<i>Agglomération</i>			
grandes agglomérations			
urbaines	65	0.08	non
Agglomérations urbaines petites et moyennes	73		(0.12)
Campagne	64		

\* Les catégories marquées d'un \* doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre des interviewé-e-s ne permettant pas de tirer des conclusions quantitatives.

Exemple de lecture: 69 pourcent des votant-e-s âgés d'entre 18 et 39 ans ont voté OUI, soit 2 points de pourcentage au-dessus de la moyenne de 67%.



avec le Simplon. L'attitude romande favorable à l'EEE et l'absence de réserves d'ordre écologiques en ce qui concerne la NLFA a favorisé l'acceptation du projet.

Le fait d'être propriétaire d'une voiture n'a eu aucune incidence sur la décision de vote. Ceci est plausible, les automobilistes et les personnes ne possédant pas de voiture pouvant espérer des avantages de la NLFA, les premiers en escomptant un abaissement de la circulation routière, les seconds une promotion des transports publics et une protection de l'environnement. Les réserves émises par le comité référendaire pro-automobilistes n'ont pas été porteuses auprès des automobilistes.

On dira, pour résumer, que ce sont des lignes conflictuelles politiques et non pas sociales qui ont différencié la décision de vote sur la NLFA et elles correspondent aux fronts décidés par les leaders des partis. Le PA/DS et le PES ont réussi à mobiliser leurs troupes derrière le mot d'ordre négatif. L'acceptation est par contre très forte dans les rangs du PRD et du PDC. C'est le camp des citoyen-ne-s postmatérialistes se situant à gauche qui fournit le plus de voix critiques mais il vote tout de même en majorité pour la NLFA. L'acceptation est également renforcée par le centre et les citoyen-ne-s sans parti qui soutiennent nettement le projet.

#### *1.4 Motivations et arguments de la décision de vote*

##### *1.4.1 Motivations*

Le tableau 6 illustre la cristallisation de quatre groupes de motivation pour le Oui:

- Le groupe le plus fort - 34 pourcent - avance des motivations corrélées avec les transports publics. Le point du transfert du trafic de marchandises de la route au rail reste le plus fréquemment avancé, ce qui confirme les énoncés concernant la teneur du projet. La NLFA est manifestement perçue comme apte à réaliser ce transfert. Cette motivation est surtout le fait des citadins, les populations rurales ne l'adoptant qu'en-dessous de la moyenne, à savoir à 6 points de pourcentage.
- 29 pourcent des ayant-voté Oui arguent de motivations écologiques, rarement différenciées d'ailleurs, l'argument le plus fréquent faisant valoir que, d'une manière générale, la NLFA diminuerait la densité du trafic routier. Ce sont les votant-e-s des régions rurales qui penchent le plus pour ce point de vue faisant ainsi valoir leur problème concret.
- Une part aussi importante des ayant-voté Oui énonce des motivations affectives non différenciées dont le taux - 27 pourcent - est étonnamment élevé. Les partisans du Oui ont manifestement réussi à lier la NLFA à des projets ferroviaires pionniers antérieurs puisque 13 pourcent tiennent la NLFA pour "une bonne chose" et un "investissement pour l'avenir". Le fait que les votant-e-s de plus de 64 ans sont fortement représentés - au-dessus de la moyenne - dans ce groupe de motivation, corrobore cette impression. Dans l'ensemble, l'aspect socio-psychologique qui sous-tend l'opinion concernant la NLFA n'est pas à négliger dans le contexte de la récession économique.
- Compte tenu des corrélations obtenues jusqu'ici, on ne s'étonnera pas que 21 autres pourcents énoncent des motivations de politique européenne. Les uns argumentent d'une manière générale que la construction de la NLFA mènera à une meilleure intégration européenne tandis que d'autres voient la corrélation directe avec l'EEE ou la CE, estimant que ce projet est de nature à faciliter l'adhésion. Tous les autres arguments avancés sont d'ordre secondaire, y compris ceux de

Tableau 6: Motivation des ayant voté Oui au projet de NLFA

Motivation du Oui	Pourcentage des Oui*
<i>Motivation affective, non différenciée ou tactique</i>	27
- Nécessité	11
- Sens de l'innovation	8
- Bonne chose, bon sentiment	5
- Autres, non différenciées	3
<i>Motivations corrélées avec les transports publics</i>	34
- transfert de la route au rail, idée du ferroutage	22
- promotion des chemins de fer	4
- élimination des 40-tonnes	4
- autres, non différenciées	4
<i>Motivations écologiques</i>	29
- protection générale de l'environnement	23
- air meilleur	4
- autres, non différenciées	2
<i>Motivations corrélées avec la circulation routière</i>	28
- moins de circulation	14
- moins de poids lourds	5
- trafic moins intense	4
- autres, non différenciées	5
<i>Motivations européennes</i>	21
- meilleure intégration européenne	8
- facilite l'adhésion à l'EEE et à la CE	7
- raisons tactiques pour l'intégration européenne	2
- autres, non différenciées	4
<i>Motivations économiques</i>	11
- création d'emplois	7
- mot. économiques	2
- autres, non différenciées	2
<i>Motivations de pol. régionale</i>	1
<i>Recommandation des partis, des autorités</i>	3

\* Seulement les ayant effectivement voté, deux réponses possible; N = 645. 3% n'ont pas répondu au premier énoncé, 40% au second.

nature économique avancés à la dernière minute par les partisans réagissant aux arguments des adversaires.

Les motivations décisives des adversaires découlent de hiérarchies fort différentes; d'une manière générale, les motivations sont nettement plus claires.

Le groupe de loin le plus fort est composé d'adversaires axant leur refus sur des considérations d'ordre de la politique financière. Dans 64 pourcent des énoncés multiples, c'est la question du financement qui domine, le coût du projet étant nettement critiqué, ceci ne constituant nullement une contradiction avec l'opposition issue du camp gauche-vert, le PES avançant des réserves d'ordre financier. Les motivations d'ordre du trafic routier et de l'écologie viennent en deuxième et troisième position. Les arguments européens et les retombées régionales sont secondaires pour les adversaires de la NLFA.



Tableau 7: Motivations des ayant voté Non au projet de NLFA

Motivations du Non	Pourcentage de Non*
<i>Motivations affectives, non différenciées</i>	9
<i>Motivations d'ordre financier</i>	64
- coût trop élevé	56
- déficit de la Confédération	4
- autres, non différenciées	4
<i>Motivations corrélées avec la circulation</i>	35
- projet trop ambitieux	13
- transfert de la route au rail non garanti	11
- augmente le trafic routier	5
- autres, non différenciées	6
<i>Motivations écologiques</i>	14
- préjudiciable à l'environnement	5
- détruit le paysage et des terres agricoles	5
- autres, non différenciées	4
<i>Motivations européennes</i>	
- la Suisse paie - l'Europe profite	7
<i>Motivations régionales</i>	7
- population concernée	5
- autres, non différenciées	2
<i>Recommandation des partis et de tiers</i>	2

\* Seuls les ayant effectivement voté Non; N = 313. Lors du 1er énoncé 22 pourcent n'ont pas donné de réponse, 44 pourcent lors du second.

#### 1.4.2. Les arguments de la campagne

Jusqu'ici on ne voit pas encore clairement quel est le poids des différents groupes de motivations. D'autres arguments avancés durant la campagne précédant la votation ont cependant été soumis aux interviewé-e-s. Les réactions aux énoncés de cet argumentaire fournissent, elles, des indications sur la position de valeur des différentes motivations.

- Pour les ayant-voté Oui, l'énoncé selon lequel la NLFA est propice à la protection de l'environnement reste incontesté. Les abstentionnistes eux aussi adhèrent à ce point de vue à 74 pourcent. 52 pourcent seulement des adversaires réfutent cet argument. Sous l'angle partisan, tant l'ensemble des interviewé-e-s que les ayant-voté Oui PRD et PDC sont en tête de l'accord avec cette assertion. 61 pourcent des ayant-droit de vote membres du PES y adhèrent également.

- La polarisation entre partisans et adversaires est particulièrement marquée au niveau des arguments financiers ou économiques: 91 pourcent des ayant-voté Oui estiment exacte l'affirmation selon laquelle la NLFA constitue un investissement nécessaire pour l'avenir et qu'elle procure travail et gains. 77 pourcent des ayant-voté Non réfutent ce point de vue. C'est manifestement l'argument financier qui caractérise le camp des adversaires: 84 pourcent estiment que ce projet revenant à des milliards est aventureux. Ces camps ne se différencient guère d'un parti à l'autre, ils adhèrent à 58 pourcent à ce point de vue.

La polarisation sur les questions économiques et financières se profilent également entre les deux régions linguistiques: les Romand-e-s, plus touchés que les Alémaniques par le chômage, estiment

à 74 pourcent que la NLFA procure travail et gains, seuls 35 pourcent la considérant comme une aventure financière.

En revanche, les arguments européens et de l'ordre de la politique des transports relatifs au tracé de la ligne et du trafic régional n'ont qu'une importance secondaire pour les adversaires. Même l'argument prétendant que la NLFA favorise l'afflux du transit européen n'obtient pas une majorité claire auprès des sympathisant-e-s du PES. 45 pourcent sont d'accord, 46 pourcent la réfutent.

Tableau 8: Evaluation des arguments pour et contre la NLFA

Arguments pour et contre		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
		Données en lignes de pourcentage		
1) "La NLFA permet le transfert du trafic de la route au rail et elle sert la cause de la protection de l'environnement."	Total	74	17	9
	Oui	91	6	3
	Non	38	52	10
	Abst.	74	11	15
2) "La NLFA est un investissement supportable et nécessaire pour l'avenir; elle crée des emplois et assure des recettes à la Suisse."	Total	67	24	9
	Oui	91	7	2
	Non	15	77	8
	Abst.	68	16	16
3) "La NLFA est une contribution suisse nécessaire pour l'intégration européenne."	Total	59	26	15
	Oui	79	14	7
	Non	21	67	12
	Abst.	56	20	25
4) "La NLFA renforce notre position en matière de transports; elle permet de maintenir la limitation aux 28-tonnes et l'interdiction de circuler la nuit et le dimanche."	Total	61	23	16
	Oui	83	10	7
	Non	27	57	16
	Abst.	54	20	26
5) "La NLFA coûte des milliards, le projet est trop ambitieux et constitue un risque financier."	Total	47	36	17
	Oui	34	55	11
	Non	84	10	6
	Abst.	40	32	28
6) "La NLFA augmente le trafic de transit à travers l'Europe, au lieu de le diminuer comme il est souhaitable."	Total	40	46	14
	Oui	28	63	9
	Non	66	28	6
	Abst.	38	40	22
7) "La NLFA est partie d'une misérable EEE; il faut l'étouffer dans l'oeuf en rejetant la NLFA."	Total	19	63	18
	Oui	6	84	10
	Non	53	35	12
	Abst.	17	54	29
8) "Le projet de réseau ne donne pas satisfaction et désavantage le trafic régional."	Total	33	36	31
	Oui	28	48	24
	Non	51	26	23
	Abst.	28	32	40

Exemple de lecture: 74% des interviewé-e-s (total) sont d'accord avec l'allégation que la NLFA permet le transfert du trafic de la route au rail et sert la cause de la protection de l'environnement; 91% des ayant effectivement voté (Oui) aussi. Même les abstentionnistes (Abst), avec 74%, sont majoritairement d'accord. Les ayant voté Non (Non) ne sont d'accord qu'à 38%.



- Pour les partisan-e-s du projet, la politique européenne et celle des transports reste signifiante. Des taux de pourcentage comparativement élevés estiment que la NLFA renforce la position de la Suisse en matière de politique des transports et constitue parallèlement une contribution nécessaire à l'intégration européenne. Ce dernier point est particulièrement évident en Suisse romande: 70 pourcent de tous les interviewé-e-s adhèrent à cet argument, ce qui représente 14 points de pourcentage de plus qu'en Suisse alémanique.

On peut affirmer, en résumé, que les profils des camps pour et contre se différencient clairement au niveau des arguments et des motivations. Les motivations d'ordre de la circulation et de l'environnement ont été prédominants pour les partisans. L'adhésion au-dessus de la moyenne en Suisse romande est renforcée par le fait que la NLFA induira des impulsions positives pour l'économie et l'intégration européenne. L'argumentation d'ordre financier domine chez les adversaires, les motivations portant sur la politique de l'environnement et des transports ne venant qu'au second rang. Ces dernières sont, logiquement, plus prononcées dans le camp des Verts.

- La polarisation entre les partisans et les adversaires est particulièrement évidente au niveau des arguments économiques ou financiers: 91 pourcent des ayant voté Oui adhèrent à l'assertion selon laquelle la NLFA représente un investissement d'avenir nécessaire et crée des emplois et des gains. Les ayant voté Non réfutent ce point de vue à 77 pourcent. C'est l'argument financier qui domine chez les adversaires: 84 pourcent estiment que ce projet entraînant des millions d'investissement est risqué. Les différences entre les camps politiques opposés au projet sont pratiquement inexistantes sur ce point qui obtient quelque 58 pourcent d'assentiment.

## *2. La réforme parlementaire (révision de la loi sur les rapports entre les conseils, sur les indemnités parlementaires et sur les coûts d'infrastructure)*

### *2.1. Situation de base*

Toutes les tentatives de réforme fondamentale du parlement ont jusqu'ici échoué. La surcharge de travail et l'augmentation du temps qui lui est dévolu par les membres des conseils législatifs n'a aucune commune mesure avec l'infrastructure et les émoluments, rudimentaires. Cette situation rétrograde induit une base de recrutement relativement mince<sup>1</sup>. Les initiatives parlementaires de Petitpierre et Rhinow lancées en automne 1990 ont été les premières à amorcer un processus augmentant le degré d'acceptation d'un parlement professionnel.

Le premier train de mesures de révision élaboré par la commission du Conseil national comprenait les points suivants: révision du système des commissions, collaboration en matière de politique étrangère, coordination du travail des deux Chambres, renforcement de la direction et de la programmation des activités parlementaires et amélioration des conditions de travail des parlementaires. Sur le plan formel, ces propositions ont été regroupées dans la révision de la loi sur les rap-

1 Riklin, Alois/Möckli, Silvano, Milizparlament? in: Parlamentsdienste (Hrsg.), Das Parlament - "Oberstes Gewalt des Bundes"?, Berne 1991.

ports entre les conseils et de celle sur les indemnités parlementaires<sup>2</sup>. Ces points forts étaient liés à la tradition des réformes des parlements cantonaux<sup>3</sup>.

Comme ce fut le cas pour la révision parlementaire au niveau cantonal, un dilemme essentiel apparut bientôt: en quelque sorte, les Chambres fédérales statuaient sur leur propre sort. Les propositions concernant l'amélioration de l'infrastructure et du traitement des parlementaires furent particulièrement controversées au Conseil national. Les propositions de renvoi du groupe UDC n'ayant pas abouti, on réduisit les propositions de la commission concernant les indemnités de base. L'engagement de collaboratrices et collaborateurs personnels étant lui aussi combattu, le montant initial en fut abaissé. Le Conseil des Etats entendait l'abaisser encore plus. Il fallut attendre la procédure de règlement des divergences pour en arriver au compromis de 30'000 francs d'indemnités.

Peine perdue. Le référendum fut lancé contre la révision de ces trois lois et il obtint quelque 60'000 signatures. Les quatre étudiants de l'université de Saint-Gall qui en assumaient la responsabilité obtinrent le soutien de parlementaires bourgeois, et notamment de l'UDC zurichoise, de l'Union suisse des arts et métiers et d'une agence publicitaire saint-galloise.

Bien que la campagne précédant les votations fut tiède, le projet d'augmentation des émoluments des parlementaires fut la cible des critiques. Les partisan-e-s eurent beau affirmer que cette réforme ne visait pas à créer un parlement professionnel mais uniquement à améliorer les conditions de travail du parlement de milice, le comité référendaire axa sa campagne sur le "Non à l'instauration déguisée d'un parlement professionnel". Bien qu'aucune opposition notable à propos de la loi sur les rapports entre les conseils ne se soit manifestée, tous les groupes d'intérêts donnèrent un mot d'ordre global contre les trois révisions prévues.

La surprise fut créée par l'adoption à 58 pourcent de la loi sur les rapports entre les conseils. La révision de la loi sur les indemnités parlementaires et de celle sur les coûts d'infrastructure a, elle, été massivement rejetée. Les premiers commentaires révèlent deux schémas d'interprétation dominants: d'une part, le résultat des votations fut considéré comme une gifle pour les politicien-ne-s, voire comme l'expression de la mauvaise humeur qu'ils suscitent; de l'autre, on fit largement état de la situation financière précaire de la Confédération. Nous examinerons dans les trois chapitres suivants jusqu'à quel point ces analyses se révèlent exactes et quels autres schémas d'interprétation ont fonctionné.

Compte tenu des restrictions financières, le train de mesures de la réforme parlementaire a dû être traité par l'analyse VOX -comme ce fut le cas pour celle portant sur le F.M.I., à titre de schéma. Nous comptons pour ayant-voté Oui, toute personne ayant accepté au moins deux des trois projets soumis au vote, perdant ainsi une part d'information sur celles qui ont accepté uniquement la loi sur les rapports entre les conseils. En revanche, le questionnaire reflète de manière exhaustive le camp adverse. On tiendra cependant compte du fait que les chiffres obtenus ne peuvent être directement reportés sur les résultats effectifs.

2 La révision du système des commissions et le passage à des commissions permanentes n'était pas soumis au référendum; il a été introduit dès le début de la législature.

3 Cf. Linder, Wolf/Hättenschwiler, Diego, Kantonale Parlamentsreform 1973 - 1988, in: Stadlin, Paul (éd), Die Parlamente der schweizerischen Kantone, Zoug 1990.



## 2.2 Connaissance du projet

Les énoncés spontanés sur l'objet soumis à votation donnent des indications fondamentales sur la perception d'un objet mis en votation. Cette perception à son tour s'appuie souvent sur les discussions et les arguments avancés durant la campagne précédant les votations. C'est tout particulièrement le cas pour les trois lois sur la réforme parlementaire.

Des objets soumis à votation le 27 septembre, la réforme parlementaire est le point le moins bien connu. Seul un nombre minime d'interviewé-e-s (2,4 %) est capable de résumer la teneur des trois projets. Sur l'ensemble des interviewé-e-s, c'est le nouveau règlement sur les indemnités parlementaires qui est le plus souvent énoncé. 58% d'énoncés obtenu par les ayant-voté Non est le taux le plus élevé. Il est frappant que l'on parle moins d'"indemnités" que de salaires ou d'émoluments. On remarquera aussi que c'est en Suisse romande et dans les grands centres urbains que le terme d'"indemnités" est le moins souvent utilisé (34 pourcent).

Les coûts d'infrastructure viennent en deuxième position dans les énoncés remémorés. 25 pourcent des interviewé-e-s évoquent l'engagement de collaborateurs et de collaboratrices scientifiques comme objectif principal de la réforme parlementaire. Ici aussi le taux de 29 pourcent obtenu auprès des adversaires est le plus élevé.

La teneur de la loi sur les rapports entre les conseils est la moins connue: 19 pourcent des votant-e-s et 18 pourcent des ayant-voté Non énoncent le plus d'efficacité des règles des rapports entre les conseils et les nouvelles compétences en matière de politique extérieure. Les personnes ayant accepté au moins deux des objets de ce train de mesures sont celles qui connaissent le mieux le sujet: 28 pourcent d'entre elles connaissent les points fondamentaux de la révision de la loi sur les rapports entre les conseils.

Tableau 9: Description de la teneur de la réforme parlementaire

Vote Aspects partiels du projet	Participation au scrutin		Votes effectifs	
	oui	non*	oui	non*
	Données en %			
<i>Connaissance du paquet mis en votation</i>	3	2	4	3
<i>Connaissances spécifiques</i>				
- Traitement, davantage d'indemnités	52	24	53	58
- Engagement de collaborateurs/trices personnels	25	10	26	29
- Davantage d'efficacité	14	3	20	12
- Nouvelles compétences	5	2	8	6
<i>Connaissances vagues</i>	11	4	12	8
<i>Connaissances erronées</i>	7	4	8	7
<i>Pas de réponse, refus de répondre</i>	21	59	12	16
<i>Total des énoncés (Plusieurs énoncés possibles)</i>	896	439	275	513

\* Sont indiqués comme ayant voté Oui ou Non les ayant-droit de vote ayant voté Oui ou Non pour au moins deux lois.

On peut dire, en résumé, que les énoncés sur le fond reflètent principalement la perception de l'objet de la votation, des attitudes fondamentales ou des préférences au niveau des solutions servant déjà de filtre. Les points particulièrement controversés sont nommés en premier lieu. Vient ensuite les points s'approchant le plus des solutions auxquelles on donne la préférence. La comparaison avec le résultat effectif de la votation indique que cette perception n'est pas forcément identique avec la connaissance exacte du projet. Le vote différencié des ayant-droit de vote prouve qu'ils étaient parfaitement conscients des teneurs différentes des trois lois, et des nuances des arguments adverses. Seuls 4 pourcent nommèrent l'introduction du parlement professionnel comme objectif de la révision.

### 2. 3. Lignes conflictuelles - comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques

La loi sur les indemnités et celle sur les infrastructures a été rejetée dans une mesure équivalente à celle du rejet des initiatives les plus controversées. Peut-on encore parler de lignes conflictuelles face à ce rejet unanime? Existe-t-il des groupes plus favorables à l'idée de la réforme parlementaire que d'autres?

Le rejet de la réforme parlementaire est net dans tous les groupes sociaux et politiques. D'après les post-analyses VOX, 66 pourcent des ayant effectivement voté ont dit Non à au moins deux de ces trois lois. Les différences qui se font jour ci-dessous n'apparaissent que chez la majorité négative.

Tableau 10: Comportement de vote pour la réforme parlementaire selon les critères politiques

Caractéristique/Catégorie	Vote Non en pourcent (N= vot. eff.)	Cramer's V	Signifiant
Total VOX	66		
<i>Identification à un parti</i>			
PRD/PLS	67	0.12	0.01
PSS	57		
PDC/PCS	61		
UDC*	88		
PES	53		
sans parti	68		
<i>Tendance gauche/droite</i>			
extrême-droite*	71	0.24	0.00
droite	61		
centre	74		
gauche	57		
extrême-gauche*	37		
ne peut se situer	82		
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			
Confiance	54	0.28	0.00
Défiance	80		

\* Les catégories marquées d'un \* doivent être interprétées à titre de tendance, le petit nombre d'interviewé-e-s ne permettant pas de tirer des conclusions quantitatives.



Bien que le PRD, le PDC et le PSS aient donné le mot d'ordre du Oui au niveau national, aucune majorité n'apparaît dans leurs rangs en faveur de la réforme parlementaire. Une majorité des autres sympathisant-e-s de partis a rejeté au moins deux des révisions proposées. Ce sont les adhérent-e-s au PES qui - avec 53 pourcent - ont été les moins opposés.

Le pourcentage de Non au-dessous de la moyenne correspond tout de même, au PSS et au PDC, à l'unité du mot d'ordre de Oui. A l'inverse, la mutinerie des sections cantonales radicales de Berne, Saint-Gall, Schaffhouse et Zoug s'est fait sentir indirectement par un plus grand nombre de voix négatives. Le comportement des sympathisant-e-s de l'UDC correspond, lui, au Non préconisé par le parti.

Ces lignes conflictuelles des partis correspondent en grande partie à l'orientation gauche-droite des ayant-droit de vote: plus l'on se positionne à gauche, plus on accueille favorablement la réforme du parlement. Les votant-e-s ne pouvant pas se situer sont, avec le centre et la droite, au-dessus de la moyenne du scepticisme face à ce projet.

Comment expliquer cette rupture entre le peuple et ses représentant-e-s? Une caractéristique s'impose comme prédominante: de toutes les caractéristiques politiques c'est, statistiquement aussi, la confiance dans le gouvernement qui représente la variable la plus forte pour expliquer le comportement de vote. Les personnes n'accordant pas leur confiance au gouvernement rejettent le projet au-dessus de la moyenne. La confiance dans le gouvernement<sup>4</sup> induit logiquement un comportement positif face à la réforme. On constate ici manifestement la tendance à la désaffection apparue lors des dernières enquêtes<sup>5</sup>: depuis la fin des années 80 l'appréciation de la capacité de dialogue et de réponse de l'élite politique va en empirant.

Les rapports de majorité sont également nets au niveau des groupes caractéristiques socio-démographiques. On trouve le taux de rejet le plus bas chez les votant-e-s ayant fait des études supérieures ou fréquenté l'université ainsi qu'en Suisse romande; 54 et 56 pourcent seulement ont dit au moins deux fois Non. Le niveau d'éducation et la région linguistique sont simultanément les deux seules caractéristiques significatives. Elles renvoient au statut socio-économique des interviewé-e-s et aux caractéristiques politico-culturelles de l'environnement social.

On trouve les différences les plus marquées au niveau de la formation scolaire. On ne distingue cependant pas de corrélation linéaire dans le sens d'une acceptation plus élevée de la réforme chez les personnes ayant bénéficié d'un niveau d'instruction plus poussé. Les pôles sont formés par les personnes ayant suivi des écoles supérieures ou l'université - 54 pourcent - et celles sorties des écoles professionnelles et d'arts et métiers - 72 pourcent de Non. Que les personnes ayant fréquenté le lycée et l'université soient plus favorables à la réforme parlementaire relève avant tout du fait qu'elles sont plus intégrées politiquement. Les ayant-droit de vote plus instruits sont moins critiques que les autres face à l'élite politique. Le taux élevé de Non des personnes ayant fréquenté des écoles professionnelles ou les arts et métiers a sans doute peu à voir avec leur niveau

4 Le terme de gouvernement employé dans le questionnaire ne se limite pas à l'exécutif, il se réfère à l'ensemble des autorités fédérales, parlement compris.

5 Cf. Univox, Direkte Demokratie, II-B 92.

d'instruction. C'est probablement leur éthique professionnelle qui a été déterminante: les travaux d'un parlement de milice ne sont pas perçus comme une activité professionnelle et ne doivent donc pas être assortis d'un salaire. Un niveau d'instruction élevé est le plus souvent corrélé avec une situation économique assurée. Le fait que le statut socio-économique influence l'attitude par rapport à la réforme parlementaire est illustré clairement par la forte proportion de Non des ouvrières et des ouvriers ainsi que par les différences notables par rapport au niveau de vie: le pourcentage de Non était de 51 pourcent chez les votant-e-s ayant une bonne situation, il atteignait 69 pourcent chez les personnes moins bien loties.

Tableau 11: Comportement de vote pour la réforme parlementaire selon les caractéristiques sociales

Caractéristique/Catégorie	Vote Non en pourcent (N= vot. eff.)	Cramer's V	Signifiant
Total VOX	66		
<i>Sexe</i>			
Hommes	66	0.01	non
Femmes	65		(0.85)
<i>Age</i>			
18-39	62	0.07	non
40-64	69		(0.32)
65 et plus	67		
<i>Formation scolaire</i>			
Ecoles obligatoires	62	0.16	0.00
Ecoles prof. ou équiv.	72		
Lycée, université	54		
<i>Situation professionnelle</i>			
Salarié-e-s total	68		
Indépendant-e-s, cadres sup.	61	0.14	non
Employé-e-s de classe moyenne	62		(0.16)
Autres employé-e-s	60		
Agriculteurs*	79		
Ouvrières et ouvriers	77		
Employé-e-s à temps partiel	64	0.06	non
Non salarié-e-s	63		(0.43)
<i>Région linguistique</i>			
Suisse alémanique	68	0.10	0.02
Suisse romande	56		
<i>Type d'agglomération</i>			
Ville	63	0.08	non
Campagne	70		(0.09)

Les différences entre les régions linguistiques indiquent que ce sont avant tout des facteurs structurels et de comportement relevant de la culture politique qui ont influencé l'attitude face à la réforme parlementaire. Les résultats cantonaux démontrent des variations notables entre la Suisse romande et la Suisse alémanique que l'on retrouve dans les interviews des ayant-droit de vote: c'est en Suisse romande que l'amélioration de l'infrastructure parlementaire a été le mieux acceptée.

\* Les catégories marquées d'un \* doivent être interprétées à titre de tendance, le petit nombre d'interviewé-e-s ne permettant pas de tirer des conclusions quantitatives.



La réalité parlementaire marque manifestement, aux niveaux cantonal et communal, le comportement face à la réforme parlementaire. Les parlements communaux sont obligatoires, en Suisse romande, dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel. Du point de vue historique, ce sont trois des jeunes cantons ayant attribué d'entrée de cause une position forte à leurs parlements. Le principe de la représentation est ici une composante évidente de la vie politique courante. Le taux d'acceptation est effectivement de 12 points de pourcentage plus élevé parmi les interviewé-e-s de ces cantons. Le pôle opposé est constitué par les cantons pratiquant la *Landsgemeinde* où le parlement n'a pu vraiment s'imposer face aux institutions de la démocratie directe. Il convient cependant de préciser que le nombre de cas examinés dans ces cantons-là est trop faible pour constituer un énoncé statistique signifiant. Mais la tendance correspond aux résultats cantonaux: le pourcentage de Non dans ces cantons se situe au-dessus de la moyenne.

Les données cantonales et celles de l'enquête VOX indiquent une opposition tendancielle entre les milieux citadins et ruraux. Les citadins et les habitants des banlieues sont plus positifs face à la réforme à 7 points de pourcentage de plus que la population rurale. On est habitué, en milieu urbain, au fait que les organes politiques professionnels touchent des émoluments alors qu'en milieu rural le traitement des problèmes politiques est encore réellement possible sur la base d'un parlement de milice, qui conserve donc son caractère de fonction honorifique et secondaire.

En résumé, ce sont les points suivants qui dominent l'interprétation du comportement de vote au sujet de la réforme parlementaire: on constate, au niveau politique, un conflit entre la base et la classe politique, étayé par le scepticisme à l'égard de la politique officielle. Au niveau socio-démographique, les caractéristiques de la culture politique - institutionnalisation du parlement et du système de milice - déterminent l'attitude par rapport à la réforme parlementaire. Par ailleurs, les ayant-droit de vote politiquement intégrés ayant bénéficié d'un niveau d'instruction élevé sont plus favorables à cette réforme que les personnes dont la situation économique est moins bonne.

#### *2. 4 Motivation du vote et soutien des arguments pour et contre*

On retrouve dans les motivations énoncées spontanément les points forts de l'argumentation des divers comités: chez les adversaires de la réforme parlementaire c'est la loi sur les indemnités et partant les coûts qu'elle entraîne qui domine. 82 pourcent situent les raisons principales de leur Non dans ce point du train de mesures. 26 pourcent se réfèrent, directement ou indirectement, à la situation économique tendue et aux finances de la Confédération: 14 pourcent estiment le moment mal choisi pour introduire cette réforme et 12 pourcent pensent que le parlement doit donner l'exemple en matière d'économies.

Seuls 6 pourcent invoquent la loi sur l'infrastructure au chapitre des motifs de rejet et à peine 3 pourcent les questions des rapports entre les conseils. Le refus de répondre au sujet de la réforme parlementaire est particulièrement élevé. 10 pourcent des ayant-voté Non n'indiquent pas leur motivation pour le premier énoncé, 68 pourcent pour le deuxième. Comment faut-il évaluer ce refus? Deux interprétations s'imposent:

- On peut supposer pour une part que ce taux élevé de refus de répondre indique des motivations émotionnelles ou perçues comme taboues qui ne peuvent être que partiellement formulées. Le

moment où la décision a été prise fournit une indication. Plus celle-ci est rapide plus le sort du projet est réglé d'avance. Dans le cas présent, 52 pourcent des ayant-voté Non se sont décidés plusieurs semaines avant la votation ou ne se sont pas posé de question, leur opinion étant faite depuis le début de la campagne. Seuls 39 pourcent des ayant-voté Oui se sont formé une opinion à ce stade. Quelques personnes ayant voté Non donnent explicitement des raisons affectives: 10 pourcent justifient leur Non par une critique spécifique envers les député-e-s ("ils ne font rien d'autre que lire le journal"), qualifiant leur réaction d'opposition ouverte ou arguant que les député-e-s servent le peuple de leur plein gré et de manière honorifique et ne doivent donc pas toucher d'indemnités.

- On peut d'autre part expliquer le taux élevé de refus de répondre par la structure de la question: une fois leur opposition à la loi sur les indemnités exprimée dans le premier énoncé, les interviewé-e-s n'ont plus rien à dire.

On retrouve également chez les quelques rares partisan-e-s les structures de l'argumentation de la campagne. Les motivations se répartissent ici plus fortement sur les divers aspects de la réforme. Contrairement aux opposant-e-s, les partisan-e-s énoncent des motivations de principe d'ordre général et des aspects de la loi sur les rapports entre les conseils. Il ne saurait être question d'une prédominance de la question du coût.

Tableau 12: Motivation des ayant voté Non-à la réforme parlementaire

Motivations du Non	Pourcentage de Non*
<i>Motivations affectives, non différenciées et tactiques</i>	11
<i>Motivations d'ordre général</i>	12
- contre un parlement de métier	5
- image des polit.: charge honor. serv. du peuple	3
- autres, non différenciées	4
<i>Motivations au sujet de la loi sur les indemnités</i>	82
- leur situation est déjà très bonne	20
- trop coûteux	17
- crise économique oblige	14
- le parlement doit donner l'exemple en matière d'économies	12
- indemnités trop élevées	10
- d'autres ont plus besoin de cet argent	4
- autres, non différenciées	5
<i>Motivations au sujet de la loi sur les infrastructures</i>	6
<i>Motivations au sujet de la loi rég. les rapports entre les Conseils</i>	3
<i>Diverses autres motivations, motiv. erronées</i>	8

\* Uniquement les ayant effectivement voté Non-, deux énoncés possibles; N = 692. 10%, n'ont pas donné de réponse au 1er énoncé, 68% au second.

Les motivations de principe portent sur la nécessité d'une modernisation générale, estimée nécessaire par 14 pourcent. On trouve en deuxième position une évaluation du travail parlementaire: 9 pourcent estiment qu'il faut faciliter la dure tâche des député-e-s et la rendre plus attractive.



En ce qui concerne la loi sur les indemnités, l'opinion prédominante est que les gens capables doivent être indemnisés en conséquence pour leur mandat. Il est cependant étonnant que l'argument avancé par les politicien-ne-s favorables au projet, à savoir que l'adaptation de l'indemnisation entraînerait plus d'égalité des chances, et, partant, une plus large base de recrutement, ne soit que rarement énoncé. 10 pourcent seulement avancent cet argument.

Dans l'ensemble, les taux de partisan-e-s invoquant les nouveautés de la loi sur les rapports entre les conseils sont particulièrement élevés: 24 pourcent alors qu'on obtient 3 pourcent chez les opposant-e-s. Davantage d'efficacité est ici le leitmotiv, la participation à la politique extérieure n'est nommée explicitement que par 3 pourcent.

Tableau 13: Motivations des ayant voté Oui-à la réforme parlementaire

Motivations du Oui	Pourcentage de Oui*
<i>Motivations affectives, non différenciées et tactiques</i>	10
<i>Motivations générales</i>	31
- adaptation, modernisation	14
- alléger une tâche difficile, rendre le mandat attractif	9
- autres, non différenciées	8
<i>Motivations au sujet des indemnités, en général</i>	31
- payer les gens compétents, indemniser équitablement	16
- les mêmes droits pour tous, pas qu'aux millionnaires	10
- autres, non différenciées	5
<i>Motivations au sujet des rapports entre les Conseils</i>	24
- davantage d'efficacité	14
- davantage de compétence	3
- autres, non différenciées	7
<i>Motivations au sujet de l'infrastructure</i>	11
- amélioration du travail	7
- autres, non différenciées	4
<i>Diverses motivations, motivations erronées</i>	13

\* Uniquement les ayant voté Oui, deux énoncés possibles; N = 234. 12%, n'ont pas donné de réponse au 1er énoncé, 71% au second.

Ces motivations exprimées spontanément recourent pour une large part l'adhésion avec certains des arguments pour et contre. Leur combinaison mène à une hiérarchie évidente:

L'argument financier domine chez les adversaires. 87 pourcent sont d'accord avec l'énoncé que la réforme entraîne une augmentation des coûts relevant de l'irresponsabilité. La crainte de l'introduction par étapes d'un parlement professionnel est, comparativement, moins décisive. L'argument nommé en seconde position est également typique pour les adversaires: 77 pourcent des ayant-voté Non et une majorité relative des abstentionnistes se disent d'accord sur ce point: le parlement ne doit pas être gonflé, en Suisse, le peuple reste le législateur. Cette adhésion à l'argument manifeste une autre motivation, non exprimée spontanément mais agissant de manière latente: il étaye la thèse selon laquelle une réforme parlementaire se heurte, dans la tradition hel-

Tableau 14: Evaluation des arguments pour et contre la réforme parlementaire

Arguments pour et contre		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
		Données en lignes de pourcentage		
1) "Compte tenu du déficit actuel de la Confédération, les coûts supplémentaires de cette réforme sont inacceptables; le parlement devrait donner l'exemple en matière d'économies."	Total	59	18	23
	Oui	34	58	8
	Non	87	7	6
	Abst.	51	8	41
2) "Le parlement ne doit pas être gonflé; en Suisse c'est le peuple qui légifère."	Total	55	21	24
	Oui	35	56	9
	Non	77	14	9
	Abst.	47	13	40
3) "La réforme est un pas vers un parlement professionnel qui éloignera les député-e-s du peuple."	Total	40	29	31
	Oui	24	66	10
	Non	61	25	14
	Abst.	32	18	50
4) "Il faut de meilleures infrastructures et de meilleures conditions de travail pour que le parlement fasse face aux défis de notre époque."	Total	42	31	27
	Oui	87	9	4
	Non	34	53	13
	Abst.	31	25	44
5) "Seule une indemnisation adéquate garantit que tous les gens compétents puissent siéger au parlement, pas seulement les fonctionnaires des associations et les millionnaires."	Total	38	35	27
	Oui	77	16	7
	Non	33	54	13
	Abst.	28	28	44

Exemple de lecture: Sur l'ensemble des ayant-droit de vote, 41 pourcent se déclarent d'accord avec l'assertion selon laquelle la réforme est un pas vers un parlement professionnel et des député-e-s éloignés du peuple. 29 pourcent ne partagent pas cette opinion. 24 pourcent des ayant effectivement voté Oui sont de cet avis et 61 pourcent des ayant effectivement voté Non.

vétique de la démocratie directe, à des blocages solides. La tradition de l'autodétermination populaire dégrade l'idée représentative, le parlement, au rang d'expédient.

La hiérarchie reste la même chez les partisan-e-s. On nomme en première position le futur travail et la modernisation: 87 pourcent se disent d'accord avec l'énoncé selon lequel les député-e-s ne peuvent venir à bout de leur tâche que si les infrastructures et les conditions de travail sont améliorées. L'argument souvent avancé contre les fonctionnaires cartellisés et les millionnaires trouve lui aussi une large adhésion.

On dira en résumé que, sur la base des deux questions portant sur les motivations spontanées et sur l'accord avec certains arguments, le rejet de la loi sur les indemnités et de celle sur l'infrastructure repose principalement sur deux motivations. Au premier plan, le financement de la réforme qui joue un rôle prépondérant. Compte tenu du fait que les ayant-droit de vote adoptent le même jour un projet de 15 milliards, on peut supposer que des raisons et des sentiments inavoués sont ici à l'oeuvre. Etayés par la tradition de l'autodétermination populaire, ils ne laissent que peu de chance, en votation populaire, à l'idée de la représentation par le parlement.



### 3. La révision de la loi sur les droits de timbre

#### 3.1 Situation de base

La suppression des droits de timbre a pour but d'améliorer la compétitivité de la place financière suisse. Le train de mesures du régime financier rejeté par le peuple en juin 1991 poursuivait également cet objectif. La suppression des droits de timbre est justifiée notamment par le risque d'émigration des transactions financières. Le rejet du paquet financier ne permettant pas la révision de la loi, le parlement lança sans hésiter l'initiative parlementaire. Celle-ci reprenait la majeure partie des décisions liées au régime financier qu'on se garda soigneusement de corrélérer avec d'autres questions de politique financière; la suppression des droits de timbre était en outre élargie aux restructurations et aux transferts de sièges, du droit d'émission sur les parts de fonds de placement et sur les primes d'assurances-vie. Outre les réserves du Conseil fédéral et la situation financière précaire de la Confédération, la critique de cet allègement fiscal non assorti de compensations vint principalement du PSS et du PES. La majorité parlementaire bourgeoise ayant adopté la suppression des droits de timbre au pas de course juste avant les votations, malgré la résistance du PSS et du PES, le parti socialiste lança le référendum. D'une part par réaction au coup de force du parlement, "le putsch fiscal" et d'autre part en raison de l'absence de compensations de la part du marché financier. Le référendum fut soutenu par l'Union syndicale suisse et le parti écologiste.

Le camp des partisans et celui des adversaires intégrèrent dans leur campagne la position des ayant-droit de vote. Le camp pour les incitait à maintenir la compétitivité des banques afin de préserver l'emploi. Le camp adverse mettaient les citoyen-ne-s en garde contre les cadeaux fiscaux consentis aux grandes banques en avertissant que les salarié-e-s en supporteraient les conséquences.

La révision fut unanimement adoptée par le peuple et les Etats: 61,5 pourcent et tous les cantons et demi-cantons lui accordèrent leur appui. Les chiffres des post-interviews représentatifs sont très proches des résultats effectifs. Un taux de pourcentage se situant dans la norme habituelle - 12 pourcent - admit avoir déposé un bulletin blanc ou refusa de répondre. L'adoption par les votant-e-s effectifs interviewés obtenant un taux de 65 pourcent ne varie donc que de 4 points de pourcentage avec le résultat effectif.

Les votant-e-s ont-ils en priorité voulu sauver la place financière Suisse? Ont-ils plutôt pensé à leur porte-monnaie et à la préservation de l'emploi ou ont-ils tout simplement donné leur avis sur l'image des banques? Nous décrivons ci-dessous les motivations de vote ainsi que l'arrière-plan de connaissance du sujet et les lignes conflictuelles principales.

#### 3.2 La formation de l'opinion

Le Non au train de mesures du nouveau régime financier de la Confédération a démontré une fois de plus qu'il est difficile aux propositions référendaires favorisant des coalitions négatives de passer le cap de la consultation populaire. Le présent projet a séduit par sa simplicité. Est-ce à dire

que les votant-e-s disposaient de meilleures connaissances sur les objectifs de la révision ou les projets financiers sont-ils, par nature déjà, trop complexes?

45 pourcent des votant-e-s sont en mesure de décrire avec assez de précision le projet et ses objectifs. Le taux de pourcentage grimpe à 53 pourcent chez les personnes ayant voté Oui. Ceci s'explique par la teneur unique du projet. 37 pourcent de votant-e-s retiennent qu'il s'agit de supprimer les droits de timbre ou sur le commerce de titres, ce qui est pratiquement identique avec l'énoncé du projet. Seule une minorité fut en mesure de donner des indications concrètes sur le type d'opérations financières concernées. La connaissance baisse encore chez les abstentionnistes en même temps qu'augmente le refus de répondre.

Tableau 15: Description de la teneur de la révision des droits de timbre

Aspects partiels du projet	Participation au scrutin		Votes effectifs	
	oui	non	oui	non
	Données en %			
<i>Connaissances précises</i>	45	26	53	42
- Suppression des droits de timbre ou impôt sur les titres	37	23	43	35
- Empêcher l'émigration des affaires bancaires	5	2	6	4
- Pas d'ompôts pour les obligations et actions étrangères	3	1	4	3
<i>Connaissances spécifiques</i>	19	9	21	19
- Suppression d'un impôt freinant la compétitivité/ maintenir la compétitivité	11	5	13	9
- Connaissance des pertes de recettes de la Confédération	5	3	4	8
- Adaptation à l'Europe/l'étranger	3	1	4	2
<i>Connaissances vagues</i>	15	8	17	14
- Supprimer un impôt bancaire	9	7	8	11
- Compétitivité de la Suisse	6	1	9	3
<i>Connaissances erronées</i>	9	9	8	10
<i>Ne sait pas, se sent dépassé-e</i>	4	5	3	6
<i>Pas de réponse/ Refus de répondre</i>	18	47	10	19
<i>Total énoncés</i> <i>(Plusieurs énoncés possibles)</i>	718	396	425	224

L'énoncé des teneurs spécifiques et des objectifs par les votant-e-s reprend les points forts de la campagne politique. Le fait que la révision supprimera un impôt gênant la compétitivité ou qu'elle augmentera la compétitivité des banques est le plus fréquemment avancé. C'est l'argument principal des partisans et il est largement repris par les ayant-voté Oui. Les adversaires attirent l'attention sur la perte concrète de recettes pour la caisse fédérale. L'adaptation fiscale à l'Europe n'a été énoncée que par une infime minorité.

On peut dire, en résumé, que la connaissance de l'objet soumis à votation est relativement élevée mais qu'elle se borne à la reprise de slogans. 4 pourcent des ayant-voté Oui indiquent que les transactions financières seront désormais libres de droits de timbre. La notion de "compéti-



tivité" est l'argument principal de la campagne pour la révision de la loi qui est resté dans les mémoires.

### *3.3 Fronts conflictuels - Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques*

Les projets d'ordre financier portent, pour l'essentiel, sur des questions de répartition et s'inscrivent par là même dans l'ordre du conflit classique entre la droite et la gauche. Le comité référendaire a soulevé explicitement ce conflit. La bataille précédant les votations s'est livrée selon le schéma classique. A ce point de politisation on peut admettre que ce sont les caractéristiques politiques, appartenance à un parti, orientation gauche-droite et, à la rigueur, le statut socio-économique, qui ont influencé le comportement. Le tableau ci-dessous confirme cette supposition.

Les différences les plus significatives apparaissent au niveau des sympathies envers les partis qui suivent elles aussi le schéma de l'orientation gauche-droite. On distingue par conséquent trois groupes principaux: les sympathisant-e-s des partis bourgeois, tendanciellement à droite; les sympathisant-e-s du PSS et des Verts tendanciellement à gauche et les votant-e-s non liés à un parti qui ne se situent pas clairement à droite ou à gauche.

Dans le camp bourgeois, c'est le PRD qui a le mieux rassemblé ses troupes derrière son mot d'ordre. Le PDC et l'UDC obtiennent aussi des majorités nettes. Dans le camp gauche-vert, le travail du PES a été plus convaincant que celui du PSS. - 45 pourcent de Oui. En d'autres termes, 55 pourcent des adeptes du PSS ont suivi le comité référendaire de leur parti. Ceci ne constitue que 5 points de pourcentage au-dessus de la valeur minimale escomptée d'au moins 50% de rejet. Avec 84 pourcent de Oui, le PRD et les libéraux obtiennent 34 pourcent de points de pourcentage au-dessus de la valeur escomptée de 50 pourcent de Oui. On peut trouver une amorce d'explication pour la moindre fidélité au mot d'ordre du PSS dans le comportement de vote des employé-e-s et des fonctionnaires de classe moyenne ou simple. Ils constituent une part majeure de l'électorat du PSS et sont cependant majoritairement favorables à la suppression des droits de timbre ou n'y sont pas fondamentalement opposés.

Les lignes conflictuelles partisans recouvrent pour une large part l'orientation gauche-droite dans laquelle les interviewé-e-s s'auto-situent. Le glissement d'orientation de gauche à droite est lié à une augmentation linéaire de l'adhésion. Le fait que les rapports de majorité ne se modifient pas d'abord au centre est un facteur important. Des gens de gauche ont voté à 56 pourcent pour ce projet. Ce schéma se répète au niveau des comportements selon les valeurs, encore que de manière moins marquante.

La différence entre les votant-e-s purement matérialistes et les post-matérialistes - 22 points de pourcentage - est très élevée. 75 pourcent des matérialistes ont voté Oui, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on considère que ce groupe estime prioritaires la continuité de la croissance et la compétitivité internationale de l'économie, la lutte contre le chômage et le travail à temps réduit. Mais les post-matérialistes eux aussi sont majoritairement - 53% - favorables à ce projet.

Tableau 16: Comportement de vote pour la révision des droits de timbre selon les critères politiques

Critère/catégorie	Votes Oui en pourcent (N= vot. eff.)	Cramer's V	Signifiant
Total effectif	62		
Total VOX	65		
<i>Identification à un parti</i>			
PRD/PLS	84	0.27	0.00
PSS	45		
PDC	67		
UDC*	57		
PES	42		
sans parti	69		
<i>Tendance gauche/droite</i>			
extrême-droite*	74	0.22	0.00
droite	73		
centre	69		
gauche	56		
extrême-gauche*	30		
ne peut pas se situer	67		
<i>Matérialisme/post-matérialisme</i>			
valeurs purement matérialistes	75	0.14	0.00
valeurs mixtes	63		
valeurs purement post-matérialistes	53		
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			
Confiance	77	0.20	0.00
Défiance	56		
<i>Intention de vote pour l'EEE**</i>			
pour	73	0.24	0.00
indécis-e-s	73		
contre	50		

\* Les catégories marquées d'un \* doivent être interprétées à titre de tendance, le petit nombre d'interviewé-e-s ne permettant pas de tirer des conclusions quantitatives.

\*\* Source: Europa-Barometer Schweiz, Herbstwelle 1992.

Les citoyen-ne-s n'étant pas liés à un parti ont fourni une large part de Oui ainsi que ceux se situant au centre sans s'engager. Ce sont, du seul point de vue quantitatif, deux groupes de poids. Les personnes non liées à un parti constituent 38 pourcent de l'électorat, le centre 34 pourcent. Si on leur adjoint celles et ceux ne se situant ni à droite ni à gauche on arrive à 48 pourcent.

Bien que le sujet ne fut pas thématérisé lors de la campagne, le comportement face à l'EEE a induit des différences manifestes dans la décision de vote. Les citoyen-ne-s ayant, en octobre 1992, l'intention de voter pour l'adhésion à l'EEE ont voté à 73 pourcent pour la suppression des droits de timbre. Avec 50 pourcent de Oui, les sceptiques face à l'EEE se trouvaient nettement en-dessous de la moyenne nationale. Ces 50 pourcent illustrent le fait que l'attitude face à l'EEE n'allait pas forcément de pair avec le vote sur les droits de timbre. 27 pourcent des partisan-e-s de l'EEE ont voté contre la suppression des droits de timbre. On retrouve ce comportement chez les adhérents du PSS: une majorité des partisan-e-s de l'EEE a dit Non à la révision de la loi ce qui confirme le schéma connu depuis les votations précédentes dans le contexte



européen: l'attitude face à l'intégration européenne n'est décisive que si elle recoupe d'autres attitudes politiques factuelles. En cas de conflit, on se décide en faveur de l'attitude la plus profondément ancrée.

Les caractéristiques socio-démographiques sont à peine significantes pour le comportement de vote. Les écarts au niveau des sexes, de l'âge, de l'instruction et des régions linguistiques restent dans la moyenne de l'erreur d'échantillonnage. Les cadres moyens ou supérieurs sont significants au-dessus de la moyenne. La situation professionnelle ne fournit en général aucune corrélation directe et on ne constate que très rarement un intérêt subjectif. Seuls les indépendants et les cadres supérieurs font preuve, selon leurs propres indications, d'un intérêt au-

Tableau 17: Comportement de vote pour la révision des droits de timbre selon les caractéristiques sociales

Caractéristique/Catégorie	Votes Oui en pourcent (N= vot. eff.)	Cramer's V	Signifiant
Total VOX	65		
<i>Sexe</i>			
Hommes	65	0.00	non
Femmes	64		(0.89)
<i>Age</i>			
18-39	66	0.04	non
40-64	62		(0.62)
65 et plus	67		
<i>Formation scolaire</i>			
Ecoles obligatoires	68	0.03	non
Ecoles prof. et équiv.	63		(0.68)
Lycée, université	64		
<i>Situation professionnelle</i>			
Salarié-e-s à plein temps total	66		
Indépendant-es, cadres supérieurs	69	0.16	non
Employé-e-s à l'échelon moyen	71		(0.08)
Autres employé-e-s	64		
Paysan-ne-s*	56		
Ouvrières et ouvriers	52		
Salarié-e-s-à temps partiel	56		
Non salarié-e-s	66	0.08	non
<i>Région linguistique</i>			
Suisse alémanique	64	0.02	non
Suisse romande	67		(0.66)
<i>Agglomération</i>			
Grandes agglomérations urbaines	62	0.06	non
Petites et moyennes agglomérations	69		(0.29)
Campagne	63		

\* Les catégories marquées d'un \* doivent être interprétées à titre de tendance le petit nombre d'interviewé-e-s ne permettant pas de tirer des conclusions quantitatives.

dessus de la moyenne. Les travailleuses et travailleurs manuels ne montrent qu'un intérêt moyen. On peut supposer que les convictions politiques fondamentales évoquées plus haut expliquent ces écarts.

On trouve, au niveau de la révision de la loi sur les droits de timbre, la confirmation que la question typique de la répartition va de pair avec l'opposition gauche-droite; les caractéristiques de l'appartenance à un parti et celles de l'orientation politique sont significatives pour le comportement de vote.

On tiendra cependant compte du fait que ces lignes de démarcation sont graduelles. On trouve tout de même 45 pourcent d'ayant-voté Oui parmi les troupes du PSS et les interviewé-e-s se situant à gauche ont également approuvé le projet. En outre, le groupe important des personnes sans parti et celui du centre sont clairement pour. Ce sont eux qui ont fait pencher la balance en faveur du Oui.

### *3. 4 Motivations et arguments de la décision de vote*

Les motivations énoncées spontanément et l'appui donné aux arguments pour et contre sont eux aussi relativement stéréotypés:

Les motivations relatives à la place financière Suisse sont manifestement prédominantes - 66 pourcent. Les arguments correspondants peuvent être répartis en trois groupes pratiquement égaux. Le premier estime que la place financière Suisse doit être, d'une manière générale, maintenue, le deuxième entend enrayer la fuite des capitaux et le troisième assurer la compétitivité des banques. Le décodage par partis montre la dominance des partis bourgeois dans ces groupes.

Un taux éminemment plus faible de quelque 13 à 16 pourcent des ayant-voté Oui nomme explicitement des motivations relevant de l'ordre fiscal et économique. Les recommandations des partis, des autorités politiques et de tiers furent à la base de la décision de 5 pourcent de votant-e-s. Par contre, les recommandations directes des banques ne sont évoquées spontanément que par un nombre infime. Pourtant, en réponse à une question précise, 8 pourcent des ayant-voté Oui et 6 pourcent des ayant-droit de vote indiquent s'en être tenus aux recommandations des banques et des institutions financières.

Ce taux est minime dans l'absolu, mais il est égal à celui obtenu par les partis politiques et largement supérieur à celui des associations patronales ou d'employés et par les syndicats. Les banques ayant par ailleurs largement obtenu la parole dans les médias - le vecteur d'informations le plus consulté - on ne saurait minimiser la portée de leur campagne.

40 pourcent des ayant-voté Non reprennent l'argument principal du comité référendaire et renvoient au budget de la Confédération. La plupart d'entre eux critiquent le fait que la perte sera importante à ce niveau. L'absence de discussion concrète au sujet d'une forme de compensation n'est cependant invoquée que par 6 pourcent des interviewé-e-s, en majorité socialistes.



Tableau 18: Comportement de vote pour la révision des droits de timbre selon les caractéristiques sociales

Motivation du Oui	Pourcent de Oui*
<i>Motivations affectives, non différenciées et tactiques</i>	10
<i>Motivation financière et spécif. bancaire</i>	66
- Place financière Suisse	17
- Pas d'émigration des capitaux	18
- Compétitivité des banques	21
- Autres, non différenciées	10
<i>Motivations fiscales</i>	16
- Impôt obsolète	9
- Les taxes constituent un frein/pour leur suppression généralisée	3
- Autres, non différenciées	4
<i>Motivations économiques</i>	13
- Situation économique générale, quand la banque va, tout va	4
- Emplois	4
- Autres, non différenciées	5
<i>Diverses "fausses" motivations</i>	4

\* Seules les personnes ayant effectivement voté, deux possibilités de réponse, N=446. 8% ont donné des réponses au premier énoncé, 2% n'ont pas donné de réponse au deuxième énoncé.

Le deuxième groupe important de motivations énoncées spontanément qui apparaît chez les ayant-voté Non se réfère aux banques: ces 33 pourcent d'énoncés égratignent les banques plus ou moins clairement. On retrouve une trace de la détérioration de l'image des banques dans l'acceptation élevée de l'argument des adversaires selon lequel, compte tenu des taux hypothécaires et des millions de bénéfices qu'elles réalisent, les banques n'ont pas besoin d'allègements (tableau 20). 71 pourcent des ayant-voté Non adhèrent à cette assertion, 40 pourcent des ayant-droit de vote et des abstentionnistes sont du même avis. De surcroît, les ayant-voté Oui ne démentent pas ce point de vue avec force. 54 pourcent le réfutent mais 30 pourcent sont d'accord.

Dans le cadre du test des arguments, une majorité des ayant-droit de vote estime que la fonction socio-économique des banques est prédominante. "Quand les banques vont, tout va", "Ce sont les banques qui assurent notre prospérité": 72 pourcent des ayant-voté Oui sont d'accord avec ces affirmations d'ailleurs acceptées également par les abstentionnistes. Par contre, seuls 25 pourcent des ayant-voté Non réfutent énergiquement ce point de vue. Comparativement aux positions sur le fait bancaire lors de la votation sur l'initiative des banques en 1984<sup>1</sup> on ne peut parler que d'une légère perte de prestige.

Le test des arguments démontre en outre que les corrélations évidentes aux banques en tant qu'institutions de la place financière se mélangent aux motivations économiques. L'argument selon lequel une augmentation de la compétitivité des banques permettra de maintenir des

Tableau 19: Motivation du Non à la révision des droits de timbre

	Pourcent de Non*
<i>Motivations affectives, non différenciées</i>	7
<i>Motivations spécifiquement d'ordre bancaire</i>	33
- Les banques n'ont pas besoin d'aide	17
- Pas de cadeaux aux banques	9
- Autres, non différenciées	7
<i>Motivations financières</i>	66
- A la charge des caisses fédérales	29
- Pas de compensation	6
- Autres, non différenciées	7
<i>Motivations économiques et sociales</i>	13
- Allègement anti-social	4
- A la charge des contribuables	4
- Autres, non différenciées	5
<i>Trop compliqué</i>	3

\* Seuls les ayant effectivement voté Non, deux énoncés possibles; N = 236.16%, n'ont pas répondu au 1er énoncé, 2% au second.

emplois obtient l'adhésion la plus élevée parmi les ayant-voté Oui - 82 pourcent. Etait-ce là une réaction à la situation conjoncturelle tendue? Et, si oui, les votant-e-s pensaient-ils à leur propre porte-monnaie ou à la situation économique en général? Compte tenu du peu d'importance du sentiment subjectif d'être personnellement concerné dans le comportement de vote, on retiendra la deuxième hypothèse. Bien que peu de personnes se sentent personnellement concernées, le projet a passé haut la main.

La recherche en Europe et aux Etats-Unis attire depuis quelque temps l'attention sur le fait que les votant-e-s tiennent compte de la situation économique générale dans leur évaluation des programmes politiques et des partis<sup>1</sup>. On constate également que l'analyse des citoyen-ne-s ne porte pas que sur le passé mais qu'elle fait aussi une projection sur l'avenir. Des signes évidents montrent qu'il en va de même en Suisse. L'Office fédéral pour les questions conjoncturelles tient à jour depuis plusieurs années un "index de la température des consommateurs". Les questions posées se rapprochent d'assez près de celles que la recherche citée utilise pour vérifier ses thèses. Si l'on compare les données ainsi recueillies avec le résultat de la votation, on remarque immédiatement que l'acceptation claire et nette de la révision des droits de timbre correspond à une évaluation particulièrement pessimiste de l'avenir économique. Nous avons donc vérifié, sur la base de cinq autres projets mis en votation portant sur les secteurs "consommation, argent et travail", et à l'aide d'une variable<sup>2</sup> politique, la justesse de la thèse voulant qu'une évaluation négative des perspectives économiques augmente les chances du projet en question<sup>3</sup>. On ne dispose actuelle-

1 Lewis-Beck, Michael, Economics & Elections, The Major Western Democracies, Michigan 1990.

2 Plus de 100 ménages sont régulièrement interviewés sur leur situation financière et sur la situation économique en général pour les 12 mois passés et à venir.

3 Cette variable a été opérationnalisée avec les mots d'ordre nationaux et cantonaux.



Tableau 20: Evaluation des arguments pour et contre la révision des droits de timbre

Arguments pour et contre		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
		Données en lignes de pourcentage		
1) "La suppression des droits de timbre augmente la compétitivité des banques, ce qui assure des emplois."	Total	52	21	27
	Oui	82	6	12
	Non	25	58	17
	Abst.	44	16	40
2) "Quand la banque va, tout va; les banques assurent notre prospérité."	Total	56	29	15
	Oui	72	22	6
	Non	41	52	7
	Abst.	53	25	22
3) "Avec les taux hypothécaires et des milliards de bénéfice, les banques n'ont pas besoin de la suppression des droits de timbre."	Total	39	32	29
	Oui	29	54	17
	Non	71	12	17
	Abst.	41	14	45
4) "Compte tenu du déficit de la Confédération, il est irresponsable de supprimer les droits de timbre."	Total	31	43	26
	Oui	19	69	12
	Non	64	25	11
	Abst.	26	33	41

Exemple de lecture: 56% des ayant-droit de vote interviewés estiment que les banques assurent notre prospérité, 72% des ayant effectivement voté Oui sont du même avis 53% des abstentionnistes aussi. En revanche, les ayant voté Non n'adhèrent à cette allégation qu'à 41%.

ment que de trop peu de cas pour dégager une corrélation statistiquement valable. Mais les signes sont évidents, le processus de la formation de l'opinion des votant-e-s suisses est influencé par la situation économique<sup>4</sup>. Lorsqu'on inclut la situation économique générale, on se trouve face à une décalque du schéma dans les pays européens voisins. D'une part, comparés aux initiatives et aux référendums facultatifs, les référendums obligatoires sont plus robustes face aux situations économiques. D'autre part, les résultats présentés ici démontrent également que les caractéristiques politiques continuent à jouer un rôle important.

On remarquera, en conclusion, que motivations et arguments menant à la décision de vote se conforment à des schémas stéréotypés. Un déchiffrement selon les orientations liées à un parti politique démontre que ce sont elles qui entraînent la décision. Au-delà de ces considérations, il est plausible que les citoyen-ne-s suisses ne procèdent pas autrement pour se former une opinion que leurs voisins européens et qu'ils tiennent donc compte de la situation économique.

4 On suborde une même corrélation linéaire outre pour la révision du droit de timbre de septembre 1992 pour le train de mesures d'économie de 1980, l'article constitutionnel pour la protection du consommateur, l'initiative pour la surveillance des prix, l'initiative sur les banques et le projet de la garantie pour les risques à l'innovation.

5 l'équation de régression pour le modèle des 6 cas présents est la suivante:  
 $Y$  (ayant voté Oui) = 14.06 + 0.53 (mots d'ordre des partis) - 0.30 (situation économique). Les variables dénotant les indices attendus sont significatives: R2 se monte à 0.86 et l'erreur standard d'évaluation 5.9.

## 4. Loi fédérale sur le droit foncier rural

### 4.1 Situation de base

Avec le message sur le droit foncier rural, le Conseil fédéral s'acquittait en 1988 de sa promesse de présenter un contre-projet à l'initiative "ville-campagne contre la spéculation foncière", rejetée en votation. En plus d'unifier et d'adapter les lois existantes, il s'agissait principalement de répondre aux objectifs suivants: améliorer ou assurer la situation et l'existence des paysans indépendants et des entreprises familiales, auxquels on accorde des droits préférentiels pour l'acquisition de terres agricoles. La nouvelle loi devait en outre enrayer le morcellement et la spéculation sur les terres agricoles.

L'élément capital de la révision proposée relève du droit privé, la majorité des transactions immobilières agricoles ayant lieu dans le cadre de la famille. A l'exception du droit de préemption des fermiers et fermières, les modifications proposées ne se heurtèrent qu'à peu d'opposition.

Lors de la procédure parfois longue de règlement des différences par les conseils, on s'aperçut cependant que les prescriptions de droit public posaient d'importants problèmes. Celles portant sur l'acquisition d'exploitations et de terrains agricoles et le principe y afférent d'exploitation à titre personnel ainsi que la procédure d'autorisation et le contrôle des prix furent particulièrement controversées. L'interdiction de morcellement et de partage réel s'est également heurtée à une opposition

Bien que, à l'exception du point litigieux du contrôle des prix, le Conseil national ait fait des concessions à la Chambre haute et que la loi fut adoptée à de nettes majorités, la menace de référendum formulée dès le printemps fut mise à exécution. Emmenés par "l'association pour la protection de la propriété foncière agricole", des milieux de la droite bourgeoise regroupés autour du Centre patronal, du Redressement national, du Vorort, de l'Union suisse des arts et métiers, de la société suisse des propriétaires fonciers et du parti libéral déposèrent quelque 60'000 signatures valables dont 40 pourcent provenaient de Suisse romande. Cette opposition était accompagnée, au niveau national, de celle du PRD, de l'Alliance des Indépendants, du parti des automobilistes et de l'Union démocratique fédérale, au niveau cantonal de celle des PDC fribourgeois, grison et saint-gallois et de l'UDC zurichoise. Les points controversés au parlement formaient le noyau de leur critique, la dimension politique énoncée par le slogan "la perte de la liberté de propriété" ayant eu un poids particulier dans la campagne des votations.

Le camp des partisans était formé de l'Union suisse des paysans (à l'exception de Vaud et Genève), de l'association pour la protection des petits et moyens paysans, l'Association suisse des locataires et des trois partis gouvernementaux PDC, PS UDC ainsi que du PES.

Ces deux camps adverses menaient un combat d'objectifs. Sur le plan constitutionnel, entre les deux pôles de la liberté de propriété et du maintien d'une classe paysanne productive; sur le plan politique, entre les représentant-e-s du "plus de marché et de dérégulation" et celles et ceux du "plus d'Etat". La question de la possibilité d'obtenir la majorité ou de la solidarité avec la classe paysanne jouait un rôle capital dans ce conflit, car seuls 4 pourcent de la population



active profitaient directement du projet. Le résultat donna la constellation exactement inverse à celle de l'initiative ville-campagne. Pour celle-ci, le souhait d'une majorité - 70 pourcent de la population en auraient profité - devint l'affaire de 31 pourcent des votant-e-s; dans le cas du droit foncier rural, la requête d'une minorité devint une majorité politique de 53,6 pourcent de Oui. Les premiers commentaires virent effectivement dans ce Oui serré l'expression de la solidarité populaire avec les paysan-ne-s. Un autre schéma d'interprétation relevant le taux élevé d'adoption dans les agglomérations urbaines analysait ce résultat en tant que mesure anti-spéculative.

#### 4. 2 Formation de l'opinion: difficultés de prendre une décision et état des connaissances

Les projets portant sur le droit foncier rural et la politique agricole passent pour particulièrement complexes. En plus du nombre considérable d'objets mis en votation durant cette période, ce projet pose la question des "travaux de force de la démocratie directe" et de la capacité générale de prendre une décision et de la compétence des ayant-droit de vote. Ces facteurs sont examinés ici sur la base de la difficulté subjective de prendre une décision et de l'état objectif des connaissances en la matière.

Tableau 21: Description de la teneur de la loi fédérale sur le droit foncier rural

Aspects partiels	Participation au scrutin		Votant-e-s	
	oui	non	oui	non
Données en pourcent				
<i>Connaissance de l'ensemble du paquet mis en votation</i>	6	3	6	9
<i>Connaissances spécifiques</i>	57	29	69	51
- contre la spéculation	22	11	29	19
- promotion de l'acquisition de terrains par les paysans	21	12	24	17
- prom. des exploitants à titre personnel	10	3	13	8
- droits de préemption	3	2	2	6
<i>Connaissances vagues</i>	22	13	20	22
- droits spéciaux-emption aux paysans	9	6	9	11
- atteinte à la liberté de propriété	3	1	2	3
- les terres agricoles aux paysans	5	2	6	4
<i>Connaissances erronées</i>	5	2	5	9
<i>Ne sait pas, est dépassé-e</i>	4	9	4	4
<i>Pas de réponse, refus de répondre</i>	20	46	15	16
<i>Total des énoncés (plusieurs énoncés possibles)</i>	756	409	434	232

Exemple de lecture: 22% des participant-e-s ont de vagues connaissances sur le droit foncier rural. Ces 22% énoncent principalement des slogans: droits spéciaux, atteinte à la liberté de propriété et les terres agricoles aux paysans. Les 5% d'énoncés divers ne sont pas indiqués spécialement en dehors de la première colonne. Plusieurs énoncés étant possibles, le chiffre global dépasse 100%.

A première vue, l'état des connaissances sur le nouveau droit foncier rural ne se distingue pas de celui sur les autres projets mis en votation (cf. chapitre 5). Pourtant, si l'on différencie en partant de la qualité des descriptions sur la teneur du projet, on remarque un taux élevé de réponses vagues et incorrectes et de refus de répondre. On peut également procéder à une différenciation qualitative au niveau des connaissances: les notions générales de droit foncier sont nettement mieux assimilées que les facteurs concrets du droit foncier rural. Ceci vaut à égalité pour les ayant-voté Oui, les adversaires de la loi et les abstentionnistes. Tout-e-s font état de la lutte contre la spéculation et des allègements pour l'acquisition de terres cultivables comme objectifs premiers de la loi, ce qui en illustre clairement la perception: la loi sur le droit foncier rural combat les prix surfaits et facilite l'acquisition de terres. Les objectifs plus spécifiquement agricoles, tels que l'amélioration de la condition des exploitants à titre personnel ou les divers droits de préemption de la parenté ou des fermiers sont nettement moins souvent énoncés. Ce sont les ayant-voté Oui - avec 13 pourcent - qui ont encore le plus de connaissances sur la promotion des exploitants à titre personnel. Les ayant-voté Non ont, en revanche, une connaissance au-dessus de la moyenne sur les divers droits de préemption. La fréquence de ces énoncés fournit les premières indications sur la structure des motivations et sur les intérêts des interviewé-e-s. Les partisan-e-s comme les adversaires se remémorent les points particulièrement attractifs et objets de slogans.

En comparaison avec les autres objets de la votation (cf. chapitre 5) et à l'inverse de l'état des connaissances, la difficulté subjective de prendre une décision fut grande même chez les votant-e-s. Seuls 48 pourcent d'entre eux estiment que le projet était plutôt facile à juger, le même pourcentage l'estimant au contraire plutôt difficile. La difficulté reste élevée lorsqu'on compare avec des objets apparentés mis précédemment en votation (comparaison rétrospective). On ne trouve une majorité de personnes affirmant n'avoir eu que peu de difficultés à se décider que parmi les ayant-voté Oui. Il n'en va pas de même pour les ayant-voté Non: 55 pourcent ont eu plutôt du mal à prendre une décision. On retrouve ces majorités inversées le long de la ligne des partis. Les sympathisant-e-s de l'UDC ont en majorité moins de peine alors que les sympathisant-e-s du PES en déclarent un maximum. Au PRD, seuls 38 pourcent des troupes ont trouvé l'objet facile à juger.

De même que la connaissance de la teneur de l'objet soumis à votation, ces résultats fournissent des indications sur le comportement de vote: ce sont les ayant-voté Non et, par exemple, les sympathisant-e-s du PRD, qui ont eu les plus grandes difficultés à prendre une décision. En Suisse romande, centre géographique de l'opposition, le taux de difficulté est très élevé: 50 pourcent. Les ayant-voté Oui et les sympathisant-e-s de l'UDC ont eu moins de peine à prendre une décision, la caractéristique de ce groupe étant une implication subjective. 66 pourcent des personnes se sentant fortement concernées estiment facile de juger le projet de droit foncier rural.

La difficulté de décision est fréquemment corrélée linéairement avec le degré d'instruction scolaire. Plus ce niveau est élevé plus l'accès subjectif à l'information semble facile. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne le droit foncier rural et l'on est en droit de penser que ce sont les conflits d'objectifs que comportait le projet qui ont déterminé la difficulté de prendre une décision. Il est plausible qu'une partie des troupes du PRD se soit trouvée prise en tenaille entre se décider pour la dérégulation ou le maintien d'une paysannerie saine.



Tableau 22: Difficultés subjectives de prendre une décision sur le droit foncier rural par groupes caractéristiques sélectionnés

Groupes caract.	Difficulté subjective		
	plutôt difficile	plutôt facile	pas de réponse
	(N=1016 ou 632)		
	Données en lignes de pourcentage		
<i>Total des interviewé-e-s</i>	47	39	14
<i>Participation au scrutin</i>			
Oui	48	48	4
Non	45	24	31
<i>Votes effectifs</i>			
Oui	41	58	1
Non	55	43	2
<i>Appartenance à un parti</i>			
PRD	48	38	14
PSS	43	48	9
PDC	46	47	7
UDC	36	53	11
PES	54	41	7
Sans parti	44	35	21
<i>Formation scolaire</i>			
Ecoles obligatoires	47	36	17
Ecoles prof. ou équiv.	46	40	14
Lycée, université	49	39	11
<i>Région linguistique</i>			
Suisse alémanique	44	43	13
Suisse romande	50	30	20

On retiendra, en résumé, que les votant-e-s n'avaient que des connaissances spécifiques limitées de la loi sur le droit foncier rural et que les difficultés subjectives de prendre une décision étaient relativement élevées. Concrètement, cela signifie que la perception des interviewé-e-s réduit la complexité du projet à deux objectifs fondamentaux, enrayer la spéculation sur les terrains agricoles et en faciliter l'acquisition par la paysannerie. Contrairement à ce qui se passe généralement, le manque de connaissance de l'objet ou la difficulté d'accéder à des informations ne dépend pas du degré d'instruction. La difficulté de prendre une décision relevait plutôt du conflit entre les objectifs politiques et structurels du projet.

#### 4.3 Les fronts conflictuels - Comportement de vote selon les caractéristiques socio-politiques

On dispose de deux possibilités permettant d'analyser des projets de l'ordre du droit foncier rural. Demander aux personnes directement ou indirectement intéressées quelle est leur réaction face au projet de loi et déterminer si des lignes conflictuelles se dégagent des différentes conceptions de l'ordre. Les orientations politiques fournissent ici une indication.

Ce sont, ici, celles résultant de l'adhérence à un parti et du schéma gauche-droite qui déterminent le plus fortement le comportement de vote. Se conformant aux mots d'ordre, une majorité des

troupes du PRD et du PLS ont rejeté la loi. Les sympathisant-e-s du PS, du PDC et du PES l'ont acceptée à un taux au-dessus de la moyenne, les troupes du PES dépassant la moyenne de 15 pourcent. On trouve également ici la plus forte mesure corrélacionnelle. Ce schéma de comportement politique correspond fortement à l'auto-positionnement sur l'axe gauche-droite. Plus on se situe à gauche plus le taux de Oui augmente de manière significative. Cette corrélation vaut tendanciellement aussi pour l'échelle des valeurs. Le taux de Oui des votant-e-s post-matérialistes se situe au-dessus de la moyenne.

On se trouve donc en présence, pour une large part, d'un schéma de conflit analogue à celui créé par l'initiative ville-campagne, à une importante exception près: le présent projet obtint, au-delà du camp rose-vert, le soutien du centre et des sans parti. Mais les chiffres démontrent aussi que le résultat de la votation a été serré: ce sont exactement 4 points de pourcentage au-dessus de la moyenne qui ont finalement conduit à 54 pourcent de Oui.

Tableau 23: Comportement de vote selon les critères politiques pour le droit foncier rural

Caractéristique/Catégorie	Comportement Oui en pourcent (N= votant-e-s eff.)	Cramer's V	Signifiant
Total effectif	54		
Total VOX	64		
<i>Identification avec un parti</i>			
PRD/PLS	48	0.22	0.00
PSS	70		
PDC/PCS	72		
UDC*	63		
PES	79		
sans parti	68		
<i>Tendance gauche/droite</i>			
extrême-droite*	41	0.24	0.00
droite	53		
centre	68		
gauche	76		
extrême-gauche	91		
ne peut se situer	52		

L'implication personnelle n'apporte pas grand chose au niveau de l'explication du comportement de vote, le groupe concerné étant très petit. Les caractéristiques sociologiques des votant-e-s ne sont donc pas plus significatives. Seul le pourcentage de Oui très au-dessus de la moyenne des agriculteurs et agricultrices s'explique par l'implication directe.

L'implication indirecte, évoquée par l'association des propriétaires fonciers durant la campagne, ne fournit pas non plus de schéma explicatif. Les propriétaires d'immeubles non agricoles ou de terrains non bâtis ont nettement voté pour le projet. On ne peut donc en aucun cas parler d'une ligne conflictuelle entre la classe paysanne et les propriétaires fonciers. Les droits de préemption de la parenté ou des fermiers ne sont pas perçus comme préjudiciables pour un futur droit de



location. D'où le tableau diamétralement opposé à celui de l'initiative ville-campagne clairement rejeté par les propriétaires fonciers et les paysan-ne-s particulièrement concernés.

La ligne conflictuelle entre les régions linguistiques n'est pas plus marquée. La Genève urbaine et Fribourg ont adopté la loi à un taux légèrement au-dessus de la moyenne. L'acceptation en-dessous de la moyenne relève plutôt de la situation foncière dans le sud-ouest du pays, en particulier de la réaction négative du Valais et du canton de Vaud. Les structures foncières ne recoupant que très partiellement les frontières cantonales et linguistiques, la corrélation reste minime. Le réflexe traditionnel fédéraliste-libertaire n'a manifestement agi que moyennement malgré les slogans du comité suisse d'action contre le droit foncier rural - contre "les nouveaux seigneurs féodaux" ou "l'étatisation larvée du sol" - visant à le susciter.

Tableau 24: Comportement de vote selon les caract. socio-démogr. pour le droit foncier rural

Caractéristique/Catégorie	Comportement Oui en pourcent (N= vot. eff.)	Cramer's V	Signifiant
Total VOX	64		
<i>Sexe</i>			
Hommes	62		
Femmes	67	0.05	non
<i>Age</i>			(0.28)
18-39	66	0.06	non
40-64	66		(0.32)
65 et plus	58		
<i>Formation scolaire</i>			
Ecoles obligatoires	63	0.04	non
Ecoles prof.ou équiv.	64		(0.60)
Lycée, université	68		
<i>Situation professionnelle</i>			non
Travaillant à plein temps, total	64	0.06	(0.37)
Indépendant-e-s, cadres supérieurs	60	0.11	non
Employé-e-s de classe moyenne	65		(0.42)
Autres employé-e-s	74		
Paysan-ne-s*	74		
Ouvrières, ouvriers	62		
<i>Région linguistique</i>			
Suisse alémanique	65	0.05	non
Suisse romande	59		(0.30)
<i>Agglomération</i>			
Grandes villes et leurs agglomérations	66	0.03	non
Villes petites et moyennes et leurs agglomérations	63		(0.80)
Campagne	65		
<i>Propriété</i>			non
Location/Fermage	66	0.04	(0.38)

\* Les catégories marquées d'un \* doivent être interprétées à titre de tendances, le petit nombre d'interviewé-e-s ne permettant pas de tirer des conclusions quantitatives.

On constate que les pôles des camps adverses en matière de droit foncier rural peuvent être définis dans le contexte du conflit entre la gauche et la droite. La gauche a fortement soutenu la loi en faveur des paysans. Ce sont les groupes les plus forts - dans l'absolu - du corps électoral, le centre et les sans parti, qui ont fait pencher la balance.

#### 4. 4 Motivations et soutien des arguments pour et contre

Comment les votant-e-s justifient-ils leur décision? Trouve-t-on ici des motivations capables de former une majorité en plus des motifs et arguments classiques du conflit gauche-droite? Nous tenterons de répondre à cette interrogation en posant la question des motivations spontanées.

Pour les ayant-voté Oui on obtient la confirmation que la lutte contre la spéculation constituait la principale motivation. Parmi les 40 pourcent de justifications d'ordre foncier, ce souhait est le plus fréquemment énoncé. On reprend l'argumentation de l'initiative ville-campagne. En décembre 1988 cet argument-slogan fournissait déjà la justification majeure du Oui.

Tableau 25: Motivations des ayant-voté Oui au droit foncier rural

Motivations du Oui	Pourcent des Oui*
<i>Motivations sentimentales, non différenciées et tactiques</i>	7
<i>Motivation de droit foncier rural</i>	40
- lutte contre la spéculation	27
- la terre agricole aux paysans	8
- autres, non différenciées	5
<i>Motivations de groupe</i>	39
- favorable aux paysans, atténuera leur peur de l'avenir.	34
- autres, non différenciées	5
<i>Motivations agricoles</i>	24
- protection de l'agriculture	11
- renforce les exploitants à titre personnel	8
- autres, non différenciées	5
<i>Recommandations de tiers</i>	10
- mots d'ordre des partis	3
- Conseil fédéral	2
- autres	5

\* Uniquement les ayant voté Oui, deux énoncés possibles; N = 447. 9% n'ont pas répondu au 1er énoncé.

Une part également importante - 39 pourcent - des motivations du Oui repose toutefois sur un tout autre niveau qualitatif et nous la corrérons ici à un groupe. 34 pourcent des justifications relèvent du fait que la nouvelle loi assure l'existence de la paysannerie et atténue sa peur de l'avenir. D'autres justifient simplement leur accord par le fait que la nouvelle loi est favorable à la classe paysanne avec laquelle ils ont des contacts directs. Le petit groupe directement concerné, les



paysan-ne-s, reçoivent ainsi un appui que l'on peut qualifier de solidaire. Comparativement, les motivations de pure politique agricole ne jouent qu'un rôle minime.

On trouve également chez les ayant-voté Non des parallèles avec l'initiative ville-campagne: des motivations d'ordre politique caractérisent nettement, pour 41 pourcent, les adversaires, les arguments contre le principe du marché libre et des droits libertaires tenant pratiquement la balance avec ceux craignant trop d'interventions de l'Etat. Par comparaison avec les ayant-voté Oui, les motivations résultant de l'appartenance à un groupe et celles de l'ordre de la politique agricole sont peu importantes. Le taux de refus de répondre - 16 pourcent - est deux fois plus élevé que chez les ayant-voté Oui.

Ces motivations spontanément énoncées se recoupent avec l'accord sur divers arguments pour et contre.

On constate une fois de plus une forte polarisation d'ordre politique. Des groupes de même force s'opposent lorsqu'on énonce que les interventions étatiques prévues par la loi vont trop loin au niveau de la liberté de propriété. 69 pourcent des ayant-voté Non sont d'accord avec cette assertion, 68 pourcent des ayant-voté Oui la rejettent. Comme pour l'initiative ville-campagne, les arguments contre "l'offensive" sur la liberté de propriété ont été décisifs. L'acceptation de cet argument de la part des ayant-voté Non se modifie en fonction de leur positionnement politique: les personnes se situant à l'extrême-droite sont d'accord à 81 pourcent.

Tableau 26: Motivation des ayant voté Non au droit foncier rural

Motivation du Non	Pourcent de Non*
<i>Motivations affectives non différenciées</i>	9
<i>Motivations politiques</i>	41
- trop d'interventions de l'Etat	15
- contre le marché libre, trop protectionniste	17
- trop bureaucratique	3
- autres, non différenciées	6
<i>Motivations de groupe</i>	16
- les paysans ont la vie trop belle, ils n'ont besoin de rien	8
- on pourra difficilement acheter du terrain si l'on n'est pas paysan	7
- autres, non différenciées	1
<i>Motivations agricoles</i>	14
- préjudiciable aux petits paysans, à d'autres paysans	7
- autres, non différenciées	7
<i>Recommandations de tiers</i>	8
- mots d'ordre des partis	3
- autres	5
<i>Trop compliqué</i>	6

\* Uniquement les ayant effectivement voté Non, deux énoncés possibles; N = 215.15%, n'ont pas donné de réponse au 1er énoncé, 6% au second énoncé.

Les positions sont encore plus nettes chez les ayant-voté Oui. La lutte contre la spéculation trouve ici un appui quasi unanime - 86 pourcent. Seuls 4 pourcent ne peuvent adhérer à cet argument.

Celui de la solidarité est appuyé presque aussi fortement: 81 pourcent sont d'accord avec l'assertion que la nouvelle loi redonne un peu d'espoir aux paysans qui font face à un avenir difficile. On est en outre frappé par le fait que les adversaires ne réfutent pas catégoriquement ces deux arguments. En tout cas, 36 pourcent des ayant-voté Non sont d'accord avec l'assertion voulant que la loi redonne espoir à la classe paysanne. Il n'y a plus, ici, de conflit gauche-droite, plus de différences significatives le long des positionnements politiques.

Tableau 27: Evaluation des arguments pour et contre le droit foncier rural

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
		Données en lignes de pourcentage		
1) "La nouvelle loi constitue un progrès car les terres agricoles échappent à la spéculation."	Total	57	16	27
	Oui	86	4	10
	Non	34	48	18
	Abst.	46	13	41
2) "La nouvelle loi renforce les exploitations familiales et améliore les structures agricoles."	Total	53	16	31
	Oui	85	5	10
	Non	29	48	23
	Abst.	41	14	45
3) "La nouvelle loi redonne un peu confiance à la paysannerie déstabilisée face à un avenir difficile."	Total	53	17	30
	Oui	81	7	12
	Non	36	49	15
	Abst.	42	13	45
4) "La nouvelle loi va trop loin au niveau des interventions de l'Etat contre la liberté de la propriété."	Total	29	39	32
	Oui	16	68	16
	Non	69	16	15
	Abst.	23	29	48
5) "La nouvelle loi va trop loin; il ne faut pas accorder de droits fonciers spéciaux aux paysans."	Total	20	51	29
	Oui	9	79	12
	Non	52	31	17
	Abst.	16	41	43
6) "Les limitations pour l'acquisition de terrains agricoles et l'interdiction de partage empêchent la nécessaire adaptation de l'agriculture."	Total	30	33	37
	Oui	34	45	21
	Non	44	34	22
	Abst.	22	26	52

Exemple de lecture: 30% des votant-e-s (total) sont d'accord avec l'allégation que les limitations pour l'acquisition de terrains agricoles et l'interdiction de partage empêchent la nécessaire adaptation de l'agriculture. 34% des ayant effectivement voté Oui sont d'accord, 44% des ayant voté Non. Les abstentionnistes sont d'accord à 22%; 52% d'entre eux refusent de répondre.

La question de la structure du débat, déjà controversée au parlement, reste cependant sans solution. Les abstentionnistes n'ont pas été les seuls à éprouver quelque difficulté à se faire une opinion. Chez les adversaires, seule une majorité relative de 44 pourcent se déclare d'accord avec l'assertion que les limitations d'exploitation et l'interdiction de partage matériel constituent un han-



dicap pour les adaptations structurelles agricoles. Lorsque, à l'inverse, 85 pourcent des ayant-voté Oui estiment que la loi améliore les structures agricoles et renforce les exploitations familiales, il faut tenir compte du fait que des motivations liées à des groupes ont agi en faveur de la promotion des exploitations familiales.

Les lignes conflictuelles se confirment au niveau du comportement de vote. Les motivations et les arguments invoqués indiquent cependant clairement que c'est le bonus de solidarité avec la paysannerie qui a déterminé l'issue de la votation. Les votant-e-s approuvaient une loi apte à redonner à la classe paysanne espoir en l'avenir.

## 5. Participation et mobilisation

### 5.1 Participation

La participation à la votation populaire du 27 septembre 1992 se situe entre 45,9 pourcent pour la transversale alpine et 45,4 pourcent pour la révision de la loi sur les rapports entre les conseils. Pour la NLFA, les cantons romands, le Tessin, l'Argovie, les Grisons, Bâle-Ville, Glaris et Obwald se situaient en-dessous de cette moyenne. Le canton de Schaffhouse, Appenzell-Rhodes extérieures et Zoug étaient, eux, avec plus de 55 pourcent, nettement au-dessus de la moyenne, suivis par les cantons de Soleure, Uri et Zurich.

Comparés à ceux de votations ultérieures, ces taux de participation dépassent la moyenne de 40 pourcent. 30 à 35 pourcent de participation passent pour un score bas, vers les 50 pourcent pour un score élevé. Les transversales ferroviaires alpines, le projet du siècle, étant très controversées, on peut considérer que la participation aux votations du 27 septembre se situait légèrement en-dessus de la moyenne.

La consultation des analyses VOX antérieures confirme ce jugement. 30 pourcent des ayant-droit de vote appartiennent au type des votant régulièrement. Les 70 pourcent restants se répartissent entre 20 pourcent de personnes sans aucun intérêt pour les affaires politiques, qui ne votent jamais, et 50 pourcent participant de manière sélective. Le 27 septembre 1992, seuls quelque 15 pourcent, en plus du socle habituel de 30 pourcent, furent mobilisés<sup>1</sup>.

Nous savons en outre que les votant occasionnellement ne forment pas un groupe homogène. On peut les répartir suivant le schéma suivant: participant fréquemment, participant "à la carte" et participant rarement. La post-analyse VOX donne le tableau suivant de leur mobilisation:

La participation légèrement au-dessus de la moyenne s'explique par la forte mobilisation des participant fréquemment. En comparant avec des votations antérieures<sup>2</sup>, on constate que les personnes ne participant que rarement ou de cas en cas n'ont pas pu être spécialement mobilisées.

1 Cf. W. Linder, C. Longchamp, P. Stämpfli: Politische Kultur im Wandel – am Beispiel des selektiven Urnengangs, Basel 1991.

2 Cf. VOX no 40 sur la votation du 28. 9. 1990.

Tableau 28: Participation à la votation du 27 septembre 1992 selon les groupes de mobilisation

Catégorie		Ecart de la participation en points de pourcentage
		effectif 45,7 obtenu 63,3
- Régulièrement		+ 29
- Occasionnellement	fréquemment	+ 7
	de cas en cas	- 19
	rarement	- 42

Comme à l'accoutumée, la participation prétendue, indiquée par la post-analyse, est plus élevée que la participation effective. Ceci s'explique d'une part par le fait que les personnes s'intéressant à la politique et qui, par conséquent, votent plus fréquemment, acceptent plus facilement l'interview et, d'autre part, par le facteur de la norme intériorisée selon laquelle il faut participer à une votation<sup>3</sup>.

En fait, la participation des votant occasionnellement n'a eu que peu d'incidences significatives sur le résultat de la votation. Au niveau de la NLFA, le comportement de vote des deux groupes est identique. Les participant occasionnellement ont plus tendance à dire Non à la réforme parlementaire que les personnes intégrées politiquement votant régulièrement. Par contre, la mobilisation des votant sélectivement a été favorable au nouveau droit foncier rural.

Tableau 29: Comportement de vote des votant régulièrement et occasionnellement

Objet	Votant	régulièrement	occasionnellement
NLFA	Oui en pourcent	67	66
Réforme parlementaire	Non en pourcent	64	68
Droits de timbre	Oui en pourcent	67	63
Droit foncier rural	Oui en pourcent	62	68

On obtient ici confirmation du fait que le taux effectif de participation dépend de la mobilisation spécifique des participant occasionnellement. Au sein de ce groupe, ce sont les participant fréquemment qui ont induit la participation légèrement plus élevée que la moyenne; les votant de cas en cas ou rarement n'ont pas pu être particulièrement mobilisés. La mobilisation des votant occasionnellement n'a pas eu d'influence significative sur le résultat de la votation. Compte tenu du résultat serré, ce serait plutôt au droit foncier rural que le taux de Oui légèrement plus élevé aurait profité.

3 La recherche internationale démontre que les personnes en contact avec les institutions diffusant ces normes sont celles qui tendent le plus à y satisfaire par leurs réponses. Ceci est particulièrement valable pour les votant-e-s ayant poursuivi leurs études.



## 5.2 Consultation des médias

L'utilisation des divers canaux d'information pour les votations du 27 septembre n'a pas été sensiblement différente de ce qu'elle est habituellement: la télévision et les quotidiens se retrouvent à égalité avec 72 pourcent. La radio vient en troisième position (52 pourcent) avec la brochure de Berne (51 pourcent). On sait que les abstentionnistes et les sans-parti consultent moins les médias que les votant-e-s et, en particulier, les journaux, source d'information préférée des gens s'intéressant à la politique. Ils ne prêtent pas non plus beaucoup d'attention à la brochure distribuée par Berne.

Les moyens d'information moins accessibles à la majorité furent plutôt consultés en-dessus de la moyenne: 39 pourcent des votant-e-s ont pris connaissance des annonces, 32 pourcent des lettres de lecteurs et de lectrices et 20 pourcent des affiches. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas la NLFA qui monopolise l'attention, les taux de consultation des médias ne sont pas plus significatifs que pour les autres objets des votations, à une exception près: les ayant-voté Non à la NLFA ont prêté attention à 25 pourcent au-dessus de la moyenne aux affiches.

## 5.3 Effet mobilisateur des projets mis en votation

Lorsque la participation des votant-e-s occasionnels est plutôt moyenne, on se pose la question de l'effet mobilisateur des objets mis en votation. En l'occurrence, ces objets étant multiples, il est intéressant d'analyser l'effet du "multipack". Un des projets présentés a-t-il provoqué un effet mobilisateur au-dessus de la moyenne?

Les post-analyses antérieures ont démontré que l'effet mobilisateur augmente lorsque les ayant-droit de vote:

- disposent de connaissances factuelles spécifiques,
- se sentent concernés par le projet et, partant, par l'issue de la votation
- et que prendre une décision de vote leur a paru facile.

Nous analysons ici ces trois facteurs de mobilisation chez les participant occasionnellement et régulièrement ainsi que chez les ayant-droit de vote et les abstentionnistes.

On est frappé, en comparant les trois facteurs de mobilisation, de la part minime du sentiment subjectif d'être concerné. C'est, jusqu'à ce jour, la solution du délai qui obtint le taux le plus fort - 40 pourcent - de ce facteur. Seuls 22 pourcent des interviewé-e-s se sont sentis fortement concernés par la NLFA; par comparaison rétrospective, l'effet mobilisateur est tout au plus moyen.

C'est auprès des personnes politiquement intégrées, des sympathisant-e-s d'un parti, que l'arrêt fédéral sur la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire alpine a le plus suscité le sentiment d'être concerné, notamment au PES et au PSS. Ce sentiment est également présent au-dessus de la moyenne dans les trois autres partis gouvernementaux. Ces différences permettent de

Tableau 30: Difficulté à prendre une décision, implication et état de la connaissance des objets

	Total ...des interviewé-e-s	Participant occasionnellement régulièrement		Abstent.
		en %		
Décision subject. difficile		<i>"Le projet était plutôt facile à comprendre"</i>		
- NLFA	62	68	72	49
- Réforme parlementaire	40	48	51	24
- Droits de timbre	43	49	57	27
- Droit foncier rural	39	48	49	23
Implication subjective		<i>"Sentiment élevé d'être concerné personnellement"</i>		
- NLFA	22	19	31	16
- Réforme parlementaire	11	9	16	7
- Droits de timbre	12	9	18	10
- Droit foncier rural	13	15	17	8
Kenntnis		<i>"Connaissance de la teneur"*</i>		
- NEAT	86	87	91	78
- Réforme parlementaire	55	53	68	31
- Droits de timbre	57	57	68	39
- Droit foncier rural	60	61	66	43

\* Nous n'avons pas tenu compte des connaissances manifestement erronées ni des refus de répondre.

déduire que c'est principalement l'aspect écologique de la NLFA qui a déclenché le sentiment d'être concerné. Les personnes ne prêtant guère attention à ce facteur se sentent forcément moins concernées.

Les différences entre les positions sur l'échelle des valeurs confirment ce point: les ayant-droit de vote post-matérialistes qui énoncent la protection de l'environnement face à la pollution et les catastrophes écologiques comme leurs objectifs primaires, présentent le taux le plus élevé de sentiment d'être concerné. La différence entre eux et les matérialistes comporte 6 points de pourcentage. Ce sentiment tombe à 12 points de pourcentage chez les votant occasionnellement.

Le sentiment subjectif d'être concerné par la suppression des droits de timbre, conformément à la position de valeur documentée par d'autres projets financiers, et par le droit foncier rural, constituant tous deux des projets spécifiques, ce sentiment donc se situe même en-dessous de celui suscité par l'initiative ville-campagne.

Par comparaison, le peu de difficulté à prendre une décision de vote présenté par la NLFA s'est révélé favorable à la mobilisation. Les autres projets, en revanche, suscitèrent plus de difficulté au niveau de la décision à prendre, notamment celui sur le droit foncier rural, projet complexe. On remarquera en revanche, pour les quatre objets mis en votation, la minime différence entre votant-e-s occasionnellement et votant-e-s régulièrement. Pour la suppression des droits de timbre, le taux, minime, de 8 points de pourcentage maximum, est frappant en comparaison avec les autres facteurs de mobilisation.



Les résultats sont manifestement différenciés au niveau de la connaissance des objets mis en votation. Là aussi la NLFA vient en tête. 78 pourcent des abstentionnistes eux-mêmes savent, plus ou moins bien, de quoi il s'agit. Ici aussi, les différences entre les participant régulièrement aux votations et ceux qui votent de manière sélective sont minimes. En revanche, ces deux groupes de participant-e-s se différencient nettement, comme pour les autres objets. On ne peut cependant pas parler d'un effet particulier de mobilisation. En ne tenant compte que des connaissances exactes, on voit le taux de connaissances tomber à 34 pourcent pour le droit foncier rural et à 43 pour les droits de timbre. Un nombre d'interviewé-e-s dépassant la moyenne refuse de se prononcer au sujet de la réforme parlementaire. Le paquet d'objets mis en votation a été jugé difficile par les abstentionnistes: seuls 31 pourcent sont au courant de la teneur des projets, ce qui constitue 37 points de pourcentage de moins que pour les votant régulièrement.

On en tirera les conclusions suivantes: dans le cadre du "multipack", c'est la NLFA qui a eu le plus gros effet mobilisateur. C'est elle, aussi, qui, par rapport aux trois aspects partiels, a eu l'effet le plus positif sur la participation. Le degré de connaissance de la teneur du projet est élevé même chez les abstentionnistes. Le sentiment subjectif de se sentir concerné n'a guère constitué un facteur de mobilisation supplémentaire pour la votation du 27 septembre. Les participant occasionnellement se sentent nettement moins concerné-e-s que les votant régulièrement. Le degré de ce sentiment est moyennement élevé en ce qui concerne la NLFA et c'est l'aspect écologique qui le suscite. Ceci indique que l'on ne se sent pas uniquement concerné par des facteurs matériels.

#### *5.4 Profil des participant-e-s*

Si l'on considère la participation au niveau des caractéristiques sociales, on remarque la perte de représentation de certains groupes. La recherche sur les votations a démontré que les femmes, les ayant droit de vote les plus jeunes, les ouvrières et les ouvriers, les citoyen-ne-s romandes et les personnes n'ayant pas été au-delà de la scolarité obligatoire sont au-dessous de la moyenne quant à la participation aux votations. Plus la participation est élevée, plus l'on peut égaliser ces déficits de représentation structurelle. Les résultats des présentes votations fournissent des signes qui confirment ces données:

- La différence entre les sexes est minime et n'est significative qu'au niveau de l'erreur d'échantillonnage.
- Les différences entre les classes d'âge sont moins probantes que lors de précédentes votations. On ne constate un déficit de 11 points de pourcentage que chez les très jeunes ayant-droit de vote ce qui ne constitue pas un sommet par rapport à des résultats antérieurs. Ces très jeunes citoyen-ne-s sont pratiquement, en la matière, à égalité avec les plus de 50 ans. On peut attribuer cette différence minime entre les classes d'âge à la mobilisation sur la NLFA et à son caractère écologique, la protection de l'environnement représentant un postulat important pour les jeunes. On peut également attribuer à ces composantes la participation plus élevée des ayant-droit de vote non matérialistes qui se distinguent par une conscience aigüe des problèmes écologiques.
- Au-delà de ces considérations, la participation considérée du point de vue du niveau d'éducation paraît quasiment équilibrée. La corrélation linéaire entre le niveau d'éducation et le taux de participation est littéralement marginal.

Le déficit représentatif de la Suisse romande, lui, reste pratiquement inchangé. Le taux de participation des Romand-e-s - de moins de 9 points de pourcentage - peut s'expliquer par la politisation du projet de NFLA, peu controversé en Suisse romande. Un certain nombre d'ayant droit de vote n'ont donc pas estimé nécessaire d'aller voter. Lorsqu'un projet est perçu comme évident, on tient sa propre voix pour superflue ce qui n'est pas le cas lorsque le résultat présumé s'avère serré. Le projet de droit foncier rural, plus controversé en Suisse romande, n'a pas pu compenser ce déficit de participation.

Tableau 31: Participation aux votations du 27 septembre 1992 selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristique/Catégorie	Comportement de vote Oui en % (N = vot. eff. )	Cramer's V	Signifiant
Participation effective	45,7		
<i>Sexe</i>			
Hommes	+ 1	0.08	0.05
Femmes	- 2		
<i>Alter</i>			
18-29 ans	- 4	0.14	0.00
30-39	+ 3		
40-49	- 2		
50-59	+ 5		
60-69	+ 6		
70 ans et plus	+ 6		
<i>Formation scolaire</i>			
Ecoles obligatoires	- 1	0.03	non
Ecoles profes. et équiv.	+ 0		(0.66)
Lycée, université	+ 3		
<i>Situation professionnelle</i>			
Salarié-e-s total	+ 0		
Indépendants, cadres	+ 6		
Paysan-ne-s	+ 25	0.16	0.00
Employé-e-s et fonct. niveau moyen	+ 2		
Autres employé-e-s, fonct.	+ 1		
Ouvrières, ouvriers	- 12		
<i>Sédentarité</i>			
résident-e-s depuis moins de 5 ans	- 12	0.13	0.00
résident-e-s depuis plus de 5 ans	+ 16		
<i>Région linguistique</i>			
Suisse alémanique	+ 2	0.08	0.05
Suisse romande	- 7		
Suisse italienne	- 1		
<i>Agglomération</i>			
Agglomérations urbaines	- 5	0.08	0.04
Petites et moyennes agglomérations	+ 4		
Communes rurales	+ 1		



La situation professionnelle entraîne, elle, des différences de comportement. Les agricultrices et les agriculteurs, directement concernés par le droit foncier rural, ont participé à la votation au-dessus de la moyenne tandis que le déficit de représentation des ouvrières et des ouvriers reste en l'état.

Les caractéristiques politiques ont plus influencé le processus de participation que les critères sociaux. Elles reflètent en grande partie le degré de politisation et l'intégration politique individuelle. L'appartenance à un parti est un critère de l'intégration politique traditionnelle: les ayant-droit de vote proches d'un parti politique participent plus fréquemment aux votations que celles et ceux sans lien aucun avec un parti. Ces derniers sont moins intégrés, moins intéressés à la rex publica; logiquement, ils participent moins aux votations. La sédentarité constitue également un facteur d'intégration politique: en général, on est plus facilement intégré lorsqu'on réside depuis longtemps dans une commune.

Tableau 32: La participation aux votations du 27 septembre 1992 selon les caractéristiques politiques

Caractéristique/Catégorie	Ayant voté Oui en % (N= vot. eff.)	Cramer's V	Signifiant
Participation effective	45,7		
<i>Lien avec un parti</i>			
PRD/PLS	+ 12	0.23	0.00
PDC/PCS	+ 13		
PSS	+ 10		
UDC	- 4		
GPS	+ 8		
AdI/PEV*	+ 12		
PA/DS*	+ 6		
Sans parti	- 12		
<i>Axe gauche/droite</i>			
extrême-gauche	+ 4	0.14	0.00
gauche	+ 3		
centre	- 2		
droite	+ 8		
extrême-droite*	+ 20		
ne peut se situer	- 12		
<i>Matérialisme/Postmatérialisme</i>			
valeurs purement matérielles	- 5	0.11	0.00
valeurs mixtes	+ 0		
valeurs purement postmatérialistes	+ 15		

\* Les catégories marquées d'un \* doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre d'interviewé-e-s ne permettant pas de tirer des conclusions quantitatives.

Au niveau des partis, on remarquera la mobilisation dépassant la moyenne - à l'exception des troupes de l'UDC. Le bloc bourgeois PRD/PDC n'est que légèrement au-dessus du taux de mobilisation du bloc rose-vert PSS/PES. La participation en, dessous de la moyenne des troupes de l'UDC s'explique par le rapport peu marqué à la NLFA, ce projet, qui a eu l'effet le plus mobili-

sant, n'a pas suscité au-delà de la moyenne le sentiment d'être concerné chez les démocrates du centre. Il faut en outre tenir compte du fait que, sociologiquement parlant, l'UDC n'est plus un parti purement paysan. Une participation des agricultrices et des agriculteurs dépassant la moyenne n'est pas forcément à porter au crédit de l'UDC. Les employé-e-s et les fonctionnaires qui représentent un segment important du parti au niveau des votations ont participé dans les normes de la moyenne.

On constate, pour résumer, qu'une participation plus élevée que d'habitude et la mise en votation de projets hétérogènes désamorcent les déficits de représentation typiques de certains groupes sociaux caractéristiques. Les différences de taux de participation relèvent en premier lieu de l'intégration politique et de l'intérêt politique des ayant-droit de vote.

## 6. *Méthodologie*

La présente analyse a été effectuée sur la base d'interviews réalisés par l'Institut de recherche GfS durant les trois semaines suivant les votations. 1016 ayant-droit de vote, sélectionné-e-s selon le procédé Random/Quota par localités et par personnes ont été interviewés. Ce procédé garantit une représentation équilibrée des régions linguistiques, des types d'agglomérations, des groupes d'âge, de sexes et de professions. 741 interviews ont été réalisés en Suisse alémanique, 225 en Suisse romande et 50 en Suisse italienne. Le centre de recherche en politique suisse assume l'interprétation des données des interviews.

La dimension de l'échantillonnage (relevant d'une sélection faite au hasard) induit un intervalle de sécurité de +/- 3 pourcent. Ceci signifie qu'un tableau des valeurs de 50 pourcent se situe, avec une probabilité de 95%, entre 47 et 53 pourcent. Des variations plus élevées ne sont pas de nature statistique.

La qualité de l'échantillonnage peut être testée par la comparaison entre les valeurs effectives et les valeurs obtenues; les ayant effectivement voté fournissent la base de comparaison. En ce qui concerne le projet de NLFA et celui de révision de la loi sur les droits de timbre, la différence entre les taux effectifs et ceux obtenus au moyen des interviews se monte à 3 points de pourcentage, se situant ainsi dans les limites statistiques. Pour le droit foncier rural, la différence atteint 10 points de pourcentage. 54 pourcent ont effectivement voté Oui, les réponses aux interviews donnent 64 pourcent. Dans ces cas-là, on renonce à une évaluation mais on reste prudent dans l'interprétation des résultats. La conception du questionnaire ne permet pas de comparer directement le taux effectif de Oui à la réforme parlementaire et celui obtenu par les interviews.

L'évaluation des données a été effectuée sur la version PC du programme de statistiques SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées s'appuie sur le niveau significatif et la mesure de corrélation Cramer's V, Cramer's V mesurant la force de la relation entre deux variables. On part de la valeur 1 lorsque les corrélations se recourent et de la valeur 0 lorsqu'elles n'existent pas. Des valeurs en-dessous de 0.15 indiquent une corrélation extrêmement faible. La valeur significatif



te indique la vraisemblance d'erreur sur le fond (total des ayant droit de vote ou des votant-e-s). Un niveau significatif de 0.05 au maximum indique une sécurité de corrélation de 95%. Les tableaux comportent des critères non significatifs dont l'interprétation est cependant étayée par des corrélations significatives. Les critères n'obtenant pas 20 énoncés ne sont pas justifiés ou ils sont signalés par un\*.

## Synthèse

La votation populaire du 27 septembre a confirmé les attentes mais elle a également causé des surprises, du suspense et induit des contradictions. L'adoption de la révision des droits de timbres correspondait aux pronostics, seul le degré d'acceptation a étonné. Plus étonnant fut le rejet massif de la loi sur les indemnités des parlementaires et sur l'infrastructure, tandis que celle sur les rapports entre les Conseils était adoptée. Le suspense découlait du résultat serré en ce qui concerne le droit foncier rural. La contradiction résulte du fait que la NLFA fut adoptée et la loi sur les indemnités des parlementaires ainsi que celle sur les infrastructures rejetées. On a clairement accepté un projet connoté avec la question européenne mais on n'a pas entendu le message de l'ouverture ou de la modernisation du parlement, acceptant ainsi une dépense de 15 milliards et refusant l'augmentation de l'indemnité annuelle de 90'000 francs aux député-e-s.

*L'arrêté fédéral sur la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes* était le plus important des six projets présentés. La connaissance relativement élevée sur la teneur du projet et les recommandations des partis et des autorités reflète sa position de valeur élevée dans l'agenda politique et médiatique. La connaissance des mots d'ordre des partis indique d'une part la cohérence des partis aux niveaux national et cantonal et de l'autre l'unanimité des partis pendant la campagne précédant les votations.

Les connaissances concrètes sur les objectifs et la teneur du projet démontrent par ailleurs que la NLFA a moins été perçue en tant que concept de projet ferroviaire et son financement qu'en tant que moyen de concrétisation d'un principe de politique des transports, à savoir le transfert du trafic de marchandises de la route au rail, objectif indiqué comme le plus important. Le Oui à la NLFA n'est pas a priori affaire d'ouverture sur l'Europe. Alors que 67 pourcent des votant-e-s du 27 septembre disaient Oui à la NLFA, seuls 43 pourcent étaient, à l'époque des interviews, pour ou plutôt pour l'adhésion à l'EEE. La NLFA était perçue comme un projet de politique des transports et de l'environnement.

Les motivations de vote énoncées spontanément aussi bien que l'accord avec certains arguments viennent à l'appui de cette allégation: ce sont les motivations de nature de la politique des transports et de l'environnement qui dominent parmi les ayant voté Oui. Ceci constitue une nette polarisation par rapport à l'argumentation des adversaires portant principalement sur des raisons financières: alors que 90 pourcent des ayant voté Oui étaient d'avis que la NLFA constituait un investissement pour l'avenir et créait des emplois et des bénéfices, 85 pourcent des adversaires de la NLFA estimaient qu'elle représentait une aventure financière.

Le comportement de vote positif au sujet de la NLFA est avant tout marqué par des lignes conflictuelles politiques et non pas un fait de société. Ces lignes conflictuelles correspondent aux

fronts délimités par les mots d'ordre des partis. Les critiques proviennent surtout du camp de la gauche et des postmatérialistes, les objections d'ordre financier étant ici aussi dominantes.

Les personnes sans parti et celles se situant politiquement au centre ainsi que l'appui marqué des Romand-e-s ont été décisifs. Le taux de Oui au-dessus de la moyenne en Suisse romande relevait aussi de l'espoir suscité par ce projet au niveau des impulsions économiques et de l'intégration européenne. En d'autres termes, l'attitude positive a bénéficié du fait que, dans cette région de notre pays, on n'opposait pas à ce projet une relation négative à l'EEE ni des réserves d'ordre écologique.

On s'intéressera, en ce qui concerne la *réforme parlementaire*, aux motivations et aux raisons qui ont conduit au refus de la loi sur les indemnités parlementaires et de celle sur les coûts d'infrastructure. On peut, pour l'essentiel, invoquer trois points expliquant ce comportement:

- L'argument des coûts est prédominant, c'est l'aspect financier qui provoque le plus de résistance. Il serait toutefois trop simple d'en déduire que la réforme aurait passé la rampe si l'on avait prévu des indemnités moins élevées ou si elle avait été proposée dans une situation moins tendue.

- On remarquera ensuite la cassure entre le peuple et le parlement. La variable de la confiance mise dans le gouvernement est la plus signifiante: celles et ceux qui pensent qu'au Palais fédéral on décide de plus en plus contre et de moins en moins pour le peuple ont rejeté la réforme au-dessus de la moyenne. L'insatisfaction politique s'ajoute donc à l'agacement personnel déclenché par cette réforme, ne lui laissant pratiquement aucune chance.

- On trouve enfin des indications sur le fait que l'enracinement du parlement et du système de milice en tant que caractéristiques de la culture politique suisse a joué un grand rôle face à la réforme proposée. Dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, les parlements communaux sont obligatoires. L'idée du principe de la représentation fait ici partie du quotidien politique, elle est généralement bien acceptée. L'autre pôle est formé par les cantons pratiquant la *Landsgemeinde* où le parlement n'a pas pu véritablement s'établir face aux institutions de la démocratie directe. Les résultats de ces cantons donnent un Non très au-dessus de la moyenne. Les données cantonales et celles obtenues par les interviews indiquent également une opposition entre ville et campagne. On est manifestement plus habitué, en milieu urbain, à déléguer des pouvoirs à des organes professionnels tandis qu'en milieu rural la solution de milice est encore à même de résoudre les problèmes politiques. On tient à l'idée du parlement de milice, fonction secondaire et honorifique, parce qu'elle est, ici, réalité.

*La révision de la loi sur les droits de timbre*, un problème typique de répartition, a déclenché le classique clivage gauche-droite. Les caractéristiques partisans et celles des axes gauche-droite sont particulièrement décisives pour le comportement de vote. Une forte orientation à droite entraîne l'adoption au-dessus de la moyenne de la révision, mais les personnes se situant elles-mêmes à gauche l'ont aussi acceptée. 45 pourcent des adhérent-e-s au PSS ont dit Oui à la révision. Le groupe, important, des sans parti, et le centre ont également fourni une forte part de Oui.

Le maintien de la place financière Suisse est l'argument prépondérant. On attribue aux banques une fonction importante pour l'économie et la société: 72 pourcent des ayant voté Oui et la majorité des abstentionnistes sont d'accord avec l'affirmation "Quand la banque va tout va; les banques assurent



notre prospérité". Les adversaires de la révision égratignent légèrement cette image et estiment en majorité que les banques avec leurs intérêts hypothécaires et leurs milliards de bénéfice n'ont pas besoin qu'on les soulage des droits de timbre. Ils avancent simultanément une motivation moins affective: le déficit de la caisse fédérale.

Il reste à signaler que les motivations d'ordre spécifiquement bancaire et celles relevant de la politique économique en général s'imbriquent fortement. Les ayant voté Oui adhèrent largement à l'assertion voulant que la meilleure compétitivité des banques permet le maintien d'emplois. Le sentiment subjectif d'être personnellement concerné ayant peu d'incidence sur le comportement de vote, on admettra, suivant sur ce point la recherche internationale, que les votant-e-s réagissent avant tout à la situation économique générale. On remarquera également la forte concordance, tant pour la révision des droits de timbre que pour les cinq autres objets mis en votation, dans les secteurs "consommation, argent et travail" entre les évaluations obtenues par l'index des valeurs des consommateurs entre l'appréciation de la situation économique et le taux de Oui.

La question du *droit foncier rural* entraîna quelques difficultés subjectives pour prendre une décision, lesquelles difficultés ne présentant pas de corrélation linéaire avec le niveau d'instruction laissent à penser qu'elles découlent des conflits d'objectifs inhérents au projet. Ces conflits se situent, au niveau politique, entre "davantage de marché et de dérégulation" et "plus d'Etat". La polarisation des comportements de vote se rapproche de celle qui marqua la votation sur l'initiative ville-campagne: c'est principalement la gauche qui appuya la nouvelle loi fédérale en faveur des paysans. Mais, cette fois, le centre et les sans parti furent aussi favorables au projet et leur taux de Oui constitue exactement les 4 points de pourcentage au-delà de la moyenne qui mena finalement aux 54 pourcent de Oui. On peut expliquer ce résultat, serré mais positif, qui fit d'un objet concernant une minorité l'affaire de la majorité par un bonus de solidarité. 81 pourcent des ayant voté Oui et 53 pourcent des citoyen-ne-s ayant le droit de vote se déclarent d'accord avec l'assertion selon laquelle "la nouvelle loi redonne un peu confiance à la paysannerie déstabilisée face à un avenir difficile."

Par comparaison rétrospective et compte tenu des objets mis en votation, la participation d'un bon 45 pourcent se situe légèrement au-dessus de la moyenne. Ce sont principalement les votant régulièrement qui ont permis ce taux. Dans le "multipack" c'est la NFLA qui a eu l'effet le plus mobilisateur. Compte tenu de la position sur l'échelle des valeurs dans l'agenda politique et médiatique, le degré de connaissance des abstentionnistes sur les objets mis en votation est élevé. On imputera le fait que la participation au scrutin n'ait pas été plus forte au manque de sentiment d'être personnellement concerné.

P.P.



8001 Zürich

## EUROPA-BAROMETER SCHWEIZ

Seit 1989 realisiert das GfS-Forschungsinstitut unter dem Titel "Europa-Barometer Schweiz" regelmässig auch Befragungen zum europäischen Integrationsprozess. Diese Untersuchungen analysieren Wissen, Einstellungen und Verhaltensweisen in der Europa-Frage der schweizerischen Stimmberechtigten. Das Europa-Barometer Schweiz versteht sich als unabhängiges Forschungsprojekt und wird 1992 unter anderem getragen von staatlichen Stellen, Verbänden und Firmen der Wirtschaft, drei Regierungsparteien, drei Medien-Verlagen und zwei Agenturen im Bereich der Öffentlichkeitsarbeit.

*An Forschungsberichten sind bisher erschienen (Stand September 1992):*

Claude Longchamp: Analyse der politischen Konfliktlinien in der Europa-Frage (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 1), Bern 1990.

Wolf Linder, Claude Longchamp: Die Haltung der Schweizer Bevölkerung zur Europäischen Gemeinschaft. Vorabklärungen zur Erstellung eines schweizerischen Europa-Barometers (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 2), Bern 1991.

Claude Longchamp: Ein Europa-Barometer für die Schweiz! (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 3), Adliswil/Bern 1991.

Claude Longchamp: Fallen Volks- und Ständemehr bei einer EG-Volksabstimmung zwangsläufig auseinander? (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 4), Adliswil 1991.

Fritz Plasser, Peter A. Ulram, Claude Longchamp: Aktuelle Trends in der EG-Haltung Österreichs und der Schweiz (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 5), Adliswil 1991.

Dossier Österreich: Analysen der EG-Haltung in unserem Nachbarland, Red. Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 6), Adliswil 1991.

Claude Longchamp: Die Wende. Analyse der EWR/EG-Haltung unter den Schweizer Stimmberechtigten und in der Europäischen Gemeinschaft (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 7), Adliswil 1991.

Claude Longchamp: Europa-Barometer für die Schweiz. Hauptergebnisse der Frühjahreswelle 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 8), Adliswil 1992.

Claude Longchamp: Europa-Barometer Schweiz. Stabilisierte Haltungen im historischen Moment (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 9), Bern 1992.

Peter Spichiger Carlsson: Die jungen Erwerbstätigen und ihre Einstellung zu Europa. Trenddaten aus der ADIA-Datenbank (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 10), Adliswil 1992.

Dossier Ost- und Mitteleuropa: Zusammenstellung neuer Informationen aus den Ländern Polen, Tschechoslowakei, Ungarn, Rumänien, Bulgarien. Redaktion Claude Longchamp, (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 11), Bern 1992.

Europa-Chronik: Politische Ereignisse in der Schweiz (17. Mai bis 14. August 1992), Red. Claude Longchamp. (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 12), Bern 1992.

C'est oui! Premières analyses du référendum sur l'Union politique en France du 20 septembre 1992, rédigé par Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 13).

Europa-Chronik 11. 9. – 27. 9. 92, Red. A. Rickenbacher, C. Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 3) Bern 1992.

Claude Longchamp: Die Schweiz und Europa – ein ziemlich normaler Sonderfall. Hauptergebnisse der Herbstbefragung 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 14) Bern 1992.

*Abonnementsbedingungen können beim GfS-Forschungsinstitut, Büro Bern, Bärenplatz 2, 3011 Bern, (T.: 031 22 08 06, F.: 031 22 08 19), bestellt werden.*